

Grandes Cultures

LE MAGAZINE DES PRODUCTEURS AU SERVICE DES PRODUCTEURS

REPORTAGE

**MARC-ANDRÉ
CHAGNON DE
SAINT-ANTOINE-SUR-
LE-RICHELIEU**

**Une approche
des herbicides à la carte**

**Le point sur le puceron
du soya**

**Les recommandations
des plantes fourragères**

DOSSIER PESTICIDES

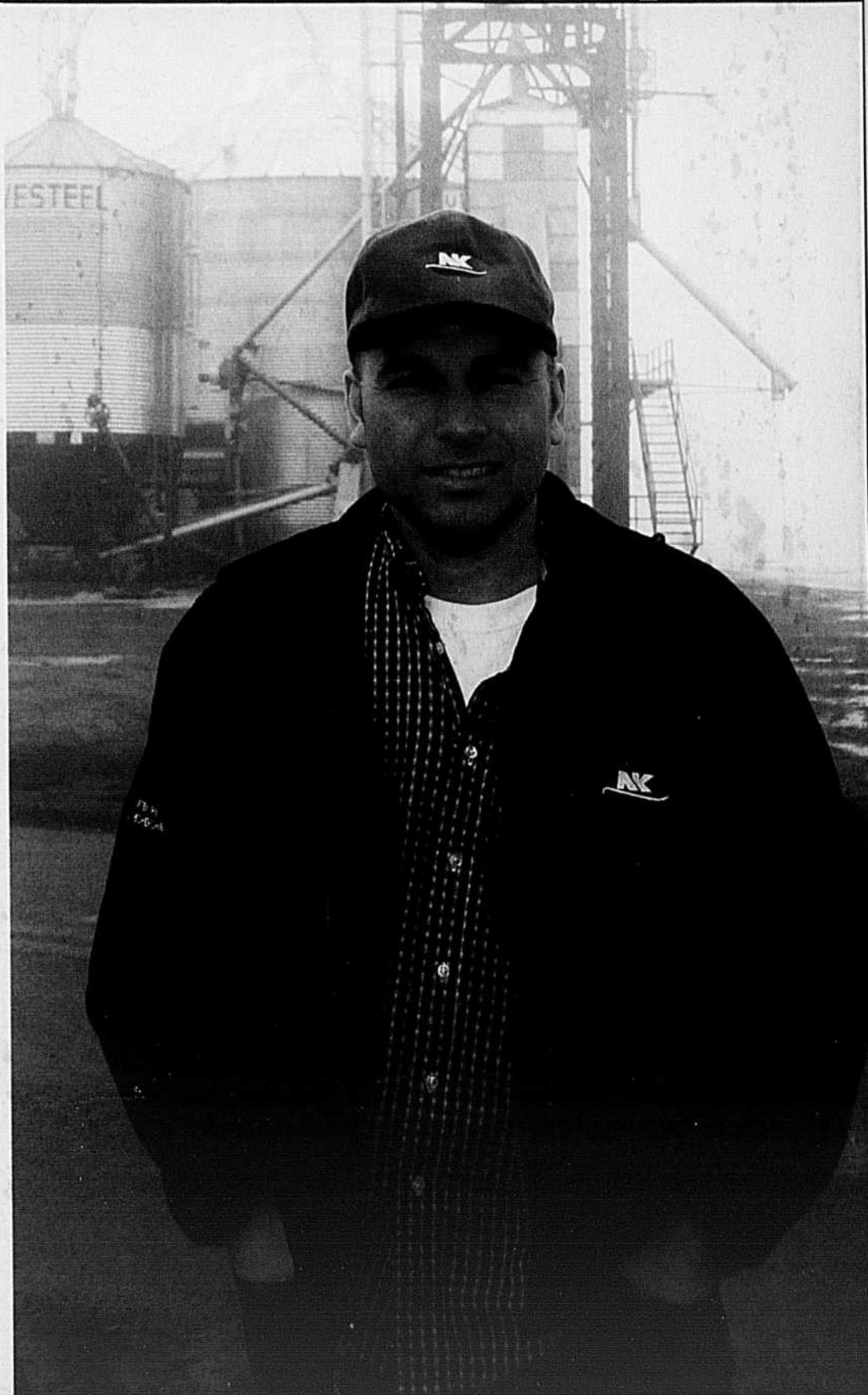
**Vers la sécurité
alimentaire au Mali**

**La chronique de
Pierre Fournier**



www.fpccq.qc.ca

SUPPLÉMENT DE LA TERRE DE CHEZ NOUS

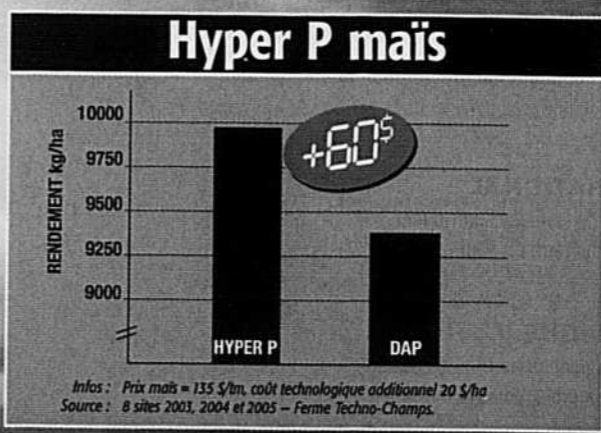




Nos essais sont sans équivoque. L'Hyper P a le dessus sur le phosphore conventionnel. Avec un rendement additionnel de 592 kg/ha et un coût technologique marginal de 20 \$/ha, vous disposerez de 60 \$/ha de profit supplémentaire. Voilà un choix payant !

Un choix qui rapporte sur le «champ»!

+60\$/ha



La force d'un réseau

Consultez votre expert-conseil.

AVRIL 2006
Supplément de La Terre de chez nous (TCN)

ÉDITEUR
Direction des publications
Union des producteurs agricoles
555, boul. Roland-Therrien
Longueuil (Québec) J4H 3Y9
Tél. : (450) 679-8483
Courriel : cultures@laterre.ca
Site Web : www.laterre.ca

DIRECTEUR PAR INTÉRIM
Hugues Belzile

**RÉDACTEUR EN CHEF,
DÉLÉGUÉ AUX MAGAZINES**
Michel Beaunoyer

SECRÉTAIRE DE PRODUCTION
Lorraine Trottier

JOURNALISTE
Renald Bourgeois

COLLABORATEURS
Bernard Belzile, Hubert Brochard, Pierre Fournier,
Stéphane Larose, Claude Parent, Michèle Roy et
toute l'équipe de la Fédération des producteurs
de cultures commerciales.

CONCEPTION GRAPHIQUE
Groupe Charest

CHEF DE PRODUCTION
Carole Lalancette

INFOGRAPHISTE
Annie Bisaillon

IMPRESSION
Imprimerie Solisco

DIRECTRICE DE LA PUBLICITÉ - QUÉBEC
Chantal Rainville

REPRÉSENTANTS PUBLICITAIRES
Christian Guinard, Sylvain Joubert,
Sylvain Lalonde, Réal Loiseau

DIRECTEUR HORS QUÉBEC
Jacques Long
Tél. : (905) 335-5700
Télec. : (905) 335-5001

TIRAGE ET ABONNEMENTS
Marie-Josée Rheault

DÉPÔT LÉGAL
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISSN 0832-5634

Prochaine parution : 10 août 2006
Date de tombée publicitaire : 12 juillet 2006

*Le magazine « Grandes Cultures » paraît cinq
fois par année.*

*Dans la présente publication, le générique
masculin est employé sans discrimination et
uniquement dans le but d'alléger le texte.*

PHOTO COUVERTURE :
Michel Beaunoyer

5 ÉDITORIAL

Le temps d'une réflexion

6 REPORTAGE

Le producteur Marc-André Chagnon nous explique
comment il intègre la gestion des pesticides
dans sa régie des cultures.

9 ACTUALITÉS

- Programme de paiement anticipé
- Programme d'avance de crédit printanière
- ASRA
- Droits compensateurs
- Mise en vente du blé

15 SOYA

Le point sur le puceron du soya et stratégie d'intervention

17 MARCHÉ

Une révolution nommée éthanol

19 CULTIVARS

Les recommandations de plantes fourragères

23 MARCHÉ

Faits saillants du marché

26 DOSSIER PESTICIDES

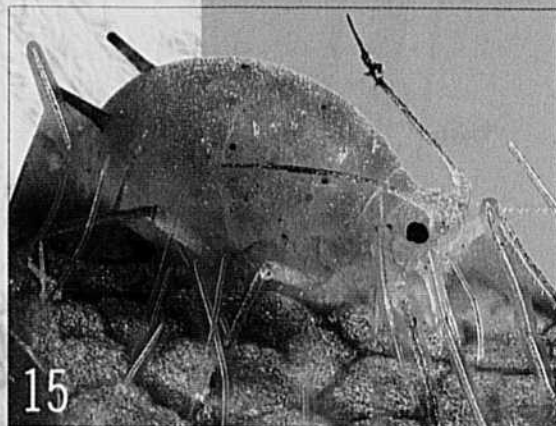
- Du nouveau pour votre pulvérisateur
- Une mauvaise herbe récalcitrante
- Rouille du soya
- La fusariose et folicur

34 INTERNATIONAL

Des producteurs de céréales contribuent
à la sécurité alimentaire du Mali

37 CHRONIQUE

Pierre Fournier, agronome-conseil de renommée,
fait le point sur la protection des cultures



Le puceron du soya



La sécurité alimentaire au Mali

POUR NOUS REJOINDRE...

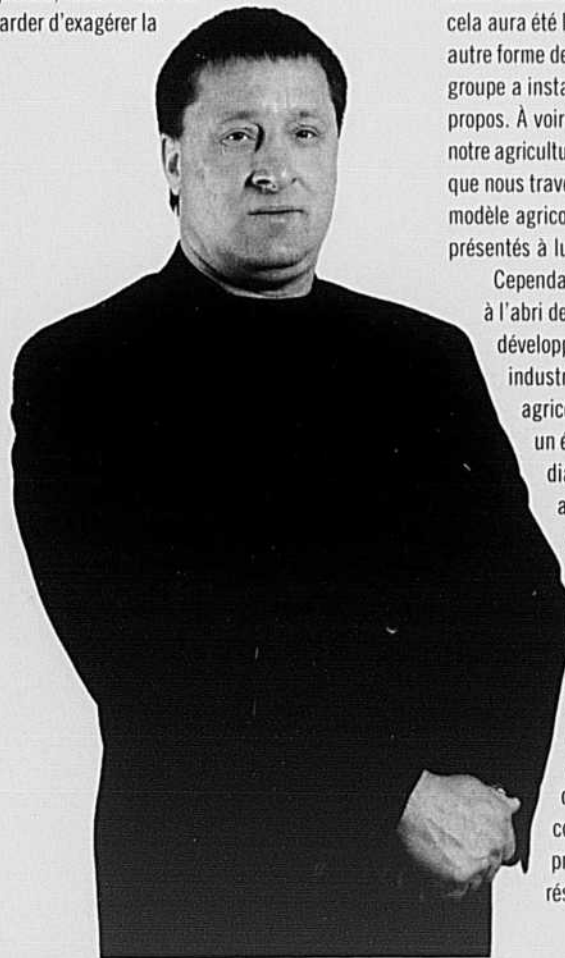


Fédération des producteurs de cultures
commerciales du Québec (FPCCQ)
555, boul. Roland-Therrien, bureau 505
Longueuil (Québec) J4H 4G4
Téléphone : (450) 679-0530 • Télécopie : (450) 679-6372
Courriel : fpccq@fpccq.qc.ca,
Internet : <http://www.fpccq.qc.ca>

Pour obtenir l'information... et les commentaires
sur le marché des grains
Service de messagerie vocale (gratuit)
1 800 361-1345 • 1 800 361-9736 • 1 800 361-2095
(514) 521-1717 - Ligne de Montréal

Le temps d'une réflexion

À la fin février 2006, le *Journal de Montréal* rapportait des propos des représentants de la Coop fédérée qui laissaient entendre que ceux-ci auraient déclaré que les producteurs de porcs connaissaient des difficultés financières en partie en raison du prix élevé des grains. Dans l'édition du 16 mars 2006 de *La Terre de chez nous*, Claude Laffleur, directeur général de la Coop fédérée, s'adressait aux producteurs pour apporter des précisions à ces propos. Il jugeait alors nécessaire de clarifier la situation suite, entre autres, à une lettre que j'avais adressée au président de la Coop fédérée dans laquelle je lui demandais que celle-ci ajuste son discours. Cet épisode, dont il faut se garder d'exagérer la



gravité, doit tout de même susciter une réflexion sérieuse, dans tout le monde agroalimentaire comme dans la société en général, sur le modèle d'agriculture que nous désirons au Québec.

Nous avons souvent souligné à la FPCCO le bagage historique de l'agriculture québécoise alors que nous mettons en place, il y a plus de trois décennies, une série d'outils et d'institutions qui devaient nous aider à rendre le Québec autonome sur le plan alimentaire. Dans notre secteur, c'est principalement par le programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles qui devaient donner aux producteurs de cultures commerciales le filet de sécurité nécessaire à l'obtention de l'autosuffisance en grains. Dans d'autres productions, cela aura été le contingentement de l'offre ou une autre forme de mise en marché collective. Chaque groupe a instauré les outils qu'il jugeait le plus à propos. À voir le haut niveau de compétitivité de notre agriculture aujourd'hui, malgré les adversités que nous traversons, force est de constater que le modèle agricole a su relever les défis qui se sont présentés à lui.

Cependant, notre modèle ne nous a pas mis à l'abri de deux phénomènes très influents du développement agricole dans tous les pays industrialisés. D'une part, les producteurs agricoles de plusieurs de ces pays voient un étau se resserrer sur eux par la mondialisation qui est souvent présentée avec fatalisme par des institutions comme l'OMC qui semblent plus animées par un esprit mercantile que social. Dans des pays comme le Canada qui semblent avoir oublié les motifs profonds du soutien à leur agriculture, cette pression de la mondialisation exige aux agriculteurs de toujours encaisser le choc des politiques de concurrence déloyale comme les subventions octroyées aux producteurs de maïs américains. Il en résulte une course vers la spécialisa-

tion où les producteurs espèrent s'en sortir en réalisant les économies d'échelle permises par cette spécialisation. Nous nous retrouvons donc aujourd'hui à parfois nous affronter entre collègues agriculteurs québécois sur des débats économiques qui ne voient pas assez loin dans l'avenir. Un passage de la réaction de M. Laffleur m'a donné cette triste impression de vision incomplète. En dénonçant le recours aux droits compensateurs et antidumping qu'ont exercé les producteurs de maïs du Canada, ce dernier me laisse perplexe sur le désir de certains intervenants agricoles de conserver les fondements du modèle agricole québécois. Car trop rarement les médias grand public ont-ils souligné le fait que ce recours était utilisé après d'âpres luttes auprès du gouvernement fédéral qui se sont malheureusement avérées vaines pour obtenir une nouvelle politique de sécurité du revenu. Nous espérons que le recours que nous exerçons aujourd'hui sera perçu pour ce qu'il est : un cri d'alarme à tous nos collègues des autres productions agricoles comme à la société en général afin de repenser le modèle d'agriculture que nous voulons. Dans ce modèle, la concurrence doit-elle être au centre de toutes les orientations définissant les politiques agricoles? Cette concurrence, qui sévirait entre les agriculteurs comme dans tout autre pan de l'économie aux structures complètement dissemblables, serait-elle au service du bien public? En sommes-nous venus à dire qu'il est justifié de délaissier notre capacité d'autosuffisance dans un secteur pour l'essor des exportations de l'autre? J'invite tous les agriculteurs du Québec à réfléchir à ces questions, car, en y pensant bien, elles sont aussi à l'origine d'autres enjeux comme l'agroenvironnement, la recherche publique en agriculture, la cohabitation rurale et l'autonomie alimentaire de notre nation.

DENIS COUTURE, PRÉSIDENT FPCCO

MARC-ANDRÉ CHAGNON
DE SAINT-ANTOINE-SUR-LE-RICHELIEU

Une approche des herbicides «à la carte»



MICHEL BEAUNOYER
textes et photos

Jeune producteur actif et informé, Marc-André Chagnon de Saint-Antoine-sur-Richelieu n'a pas peur d'aller au fond des choses. Il est en train de construire une stratégie pour la mise en valeur des 558 hectares qu'il cultive. Une approche globale qui touche à la fois la question des pesticides, ce qui nous intéresse particulièrement dans cette édition, le travail du sol et celle de la sélection des cultures.

Présentement, la ferme Mondré, propriété de Marc-André et de ses parents, cultive 558 hectares de grandes cultures en plus de gérer une ferme laitière de 90 têtes. Le jeune producteur s'occupe des cultures alors que ses parents se chargent de la production laitière. Les terres, au tiers louées, seront principalement couvertes de maïs, de soya, de haricots, d'orge de semence et de blé. « Nous avons un important pourcentage de nos terres en maïs, explique le producteur. C'est tout simplement le marché qui dicte ce choix. »

Les petites céréales, dont la récolte est plus hâtive, sont semées sur les terres qui nécessiteront une intervention plus soutenue à l'automne, notamment en matière de nivellement. Ces céréales s'inscrivent aussi dans un plan global de rotation sur le maïs. Là encore, M. Chagnon se garde une bonne marge de manœuvre pour s'adapter aux fluctuations du marché.

UNE APPROCHE ADAPTÉE

Gérer de si grandes superficies, en partie sur des terres qui ne lui appartiennent pas, n'est pas chose simple pour Marc-André Chagnon. Il trace toutefois quelques grandes lignes. « Si le prix des céréales réagit positivement, j'aimerais réduire un peu le maïs. De plus, au niveau de mes pratiques culturales, je vise une réduction du travail du sol, notamment en coupant dans les labours. »

Pour la production du soya, la ferme Mondré mène une production sur deux fronts. Elle cultive des variétés Roundup Ready et des variétés IP. Les variétés RR sont semées en semis direct, quand les conditions s'y prêtent. « C'est une approche très efficace pour contrôler les mauvaises herbes dans ces conditions, » explique le producteur. Pour les variétés IP, il utilise l'opération « champs propres » qui combine un herbicide contre les graminées et un herbicide contre les plantes à larges feuilles. « C'est un traitement qui est plus dispendieux et

La ferme Mondré compte aussi un plan de séchage dont la capacité est de 10 tonnes à l'heure. Environ 3000 tonnes de grains et de céréales peuvent être entreposées sur place.

demande plus de suivi, souligne-t-il, mais ça se travaille bien et cette formule offre l'avantage de conserver un effet résiduel sur plusieurs semaines. »

Le jeune producteur croit d'ailleurs en l'avenir des variétés de soya IP. « C'est un marché de créneau où les producteurs québécois se

La ferme produit diverses variétés de soya. Les variétés IP sont entreposées à la ferme, tout ce qui est Roundup Ready est vendu dès la récolte.



distinguent. À l'heure où la production mondiale se tourne de plus en plus vers le soya RR, c'est une belle occasion de développer un marché. Surtout que c'est un produit qui s'exporte très bien. »

Pour en revenir aux herbicides, Marc-André est au croisement des deux philosophies qui caractérisent présentement ce secteur. Loin d'être un apôtre de l'élimination complète des intrants, il aime mesurer au plus serré ses interventions. « Avec les superficies que je dois travailler, il est hors de question d'éliminer complètement les applications d'herbicides. Même leur réduction nécessite un suivi très attentif des champs. Je dois être

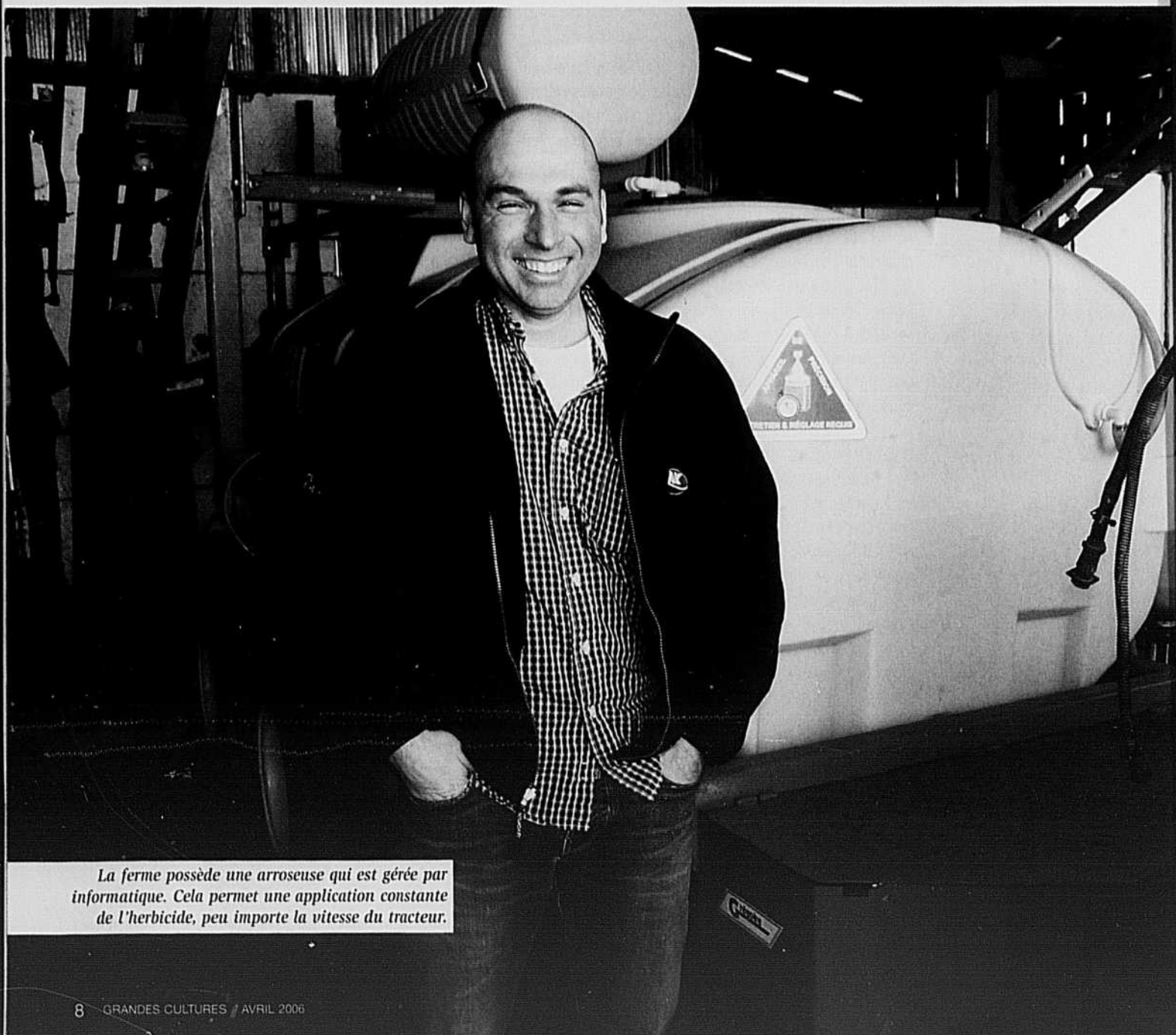
vigilant pour intervenir avec le bon produit, au moment où la culture en a besoin. Sinon, je dois repasser une seconde fois en augmentant les doses, » explique-t-il.

Il y a aussi la stratégie d'arrosage à calculer. Chaque culture a ses particularités. Ainsi, par exemple, pour le blé, l'arrosage d'herbicides se fait en postlevée, en même temps que l'application d'un supplément d'azote, ce qui aide la plante à passer à travers cette période de stress. De plus, pour en minimiser les effets négatifs, l'application d'herbicides se fait idéalement sous un ciel couvert.

Le fait que Marc-André Chagnon produise à la fois du soya génétiquement modifié et du con-

ventionnel l'oblige à adapter ses pratiques culturales et d'entreposage. L'arroseuse doit être nettoyée quand on change la formule, le battage des soyas se fait selon une séquence qui évite la contamination et même les deux récoltes de soya sont commercialisées différemment. Le soya RR est vendu à la récolte alors que le IP peut être entreposé dans les installations de la ferme.

Le producteur se donne encore cinq ans pour peaufiner son approche. Durant cette période, il veut consolider ses terres et établir une technique de travail minimal du sol qui se combine bien avec ses cultures et son horaire de travail.



La ferme possède une arroseuse qui est gérée par informatique. Cela permet une application constante de l'herbicide, peu importe la vitesse du tracteur.

Programme de paiement anticipé (PPA) et Programme d'avance de crédit printanière (PACP)

MODIFICATIONS IMPORTANTES À PRÉVOIR POUR 2006 ET 2007

Nous désirons premièrement vous rappeler que la Fédération offre ces deux programmes au nom d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) et qu'elle doit faire une demande de participation annuellement à AAC pour avoir la permission d'offrir ceux-ci aux producteurs qu'elle représente.

Afin que la Fédération soit en mesure de continuer à offrir ces programmes aux producteurs de grains du Québec en 2006, celle-ci devra harmoniser ses procédures administratives avec celles des autres organisations offrant ces programmes au Canada au cours des mois à venir. Cela impliquera plusieurs modifications au niveau du fonctionnement administratif tel que vous l'avez connu au cours des dernières années.

Il est dorénavant obligatoire pour la Fédération de se conformer aux exigences de base de ces programmes lesquelles sont établies par AAC qui a la responsabilité de l'administration de ceux-ci en vertu de la *Loi sur les programmes de commercialisation agricole* (LPCA). Cela se fait dans un souci que tous les agents d'exécution

offrant ces programmes au Canada respectent les mêmes exigences de base pour y participer.

De plus, pour continuer à offrir ces programmes en 2006, le projet du système de prestation électronique pour les programmes d'avances en espèces d'AAC oblige tout agent d'exécution désirant continuer à les offrir à se conformer en tous points aux exigences d'échange d'information par voie électronique quotidiennement. Cela fait en sorte que nous devons dorénavant collecter et gérer dans nos bases de données certaines informations que nous n'avions pas auparavant.

Tous ces éléments devraient éventuellement s'intégrer dans le volet proposé de fusion des deux programmes (PPA et PACP) à l'intérieur de la LPCA plus tard en 2006, tout en élargissant ces programmes d'avances en espèces au secteur animal et en augmentant les plafonds d'avances disponibles (50 000 \$ sans intérêts et 250 000 \$ maximum). Cela fait en sorte que chaque producteur agricole individuel se verra attribuer un code de producteur unique au Canada par AAC, par l'entremise de son adresse personnelle et de sa date de naissance. Ainsi, tout individu qui se retrouve impliqué dans plusieurs entreprises agricoles ou plusieurs productions agricoles différentes devra en premier lieu être identifié en tant qu'individu et se voir attribuer un numéro

de producteur unique avant de pouvoir bénéficier d'une quelconque avance en espèces par AAC, par l'entremise des différents agents d'exécution offrant ces programmes au Canada.

Les lignes qui suivent présentent les nombreux impacts à venir en 2006 et 2007 à l'égard de notre mode de prestation des programmes PPA et PACP dans les mois à venir, tout en considérant qu'il devrait éventuellement y avoir fusion des deux programmes :

Programme de paiement anticipé (PPA)

Ce programme vise à permettre aux entreprises agricoles de procéder à une mise en marché ordonnée pour ne pas vendre leurs grains à rabais et ainsi, être en mesure de supporter financièrement leur inventaire sur une base temporaire, dans le sens où le grain doit être écoulé graduellement au fil des mois suivants et ainsi obtenir un prix moyen de vente supérieur. Voici donc les principaux éléments qui affecteront ce programme en 2006 :

- Obligation de créer un producteur individuel au départ, avec sa date de naissance et son adresse personnelle, peu importe qu'il soit en affaires comme individu, dans une société de personnes ou une société par actions. Si le participant est une société de personnes ou une société par actions, il faudra donc commencer par créer



Photo : Dominic Gauthier/TCN

ACTUALITÉS

chaque associé ou actionnaire avec ses coordonnées personnelles; à cet effet, nous communiquerons avec vous par courrier prochainement pour commencer à collecter ces informations. Chaque individu se verra ainsi attribuer un code de producteur unique par AAC qu'il devra ensuite spécifier dans toutes les entités concernées. Cela exigera aussi de la Fédération de communiquer par voie électronique automatisée avec la base de données d'AAC à toutes les nuits avant de pouvoir procéder à l'impression d'une convention de paiement anticipé en obtenant une préautorisation d'AAC qui aura vérifié au préalable les montants attribués à chaque individu pour s'assurer qu'il ne profite pas d'un montant supérieur au plafond établi, en lien avec toutes ses participations dans d'autres entreprises ou productions agricoles.

- Obligation pour tout participant au programme d'avoir une assurance d'une valeur suffisante sur ses produits d'inventaire en entreposage faisant l'objet de la demande de paiement anticipé et d'en fournir une copie sommaire à la



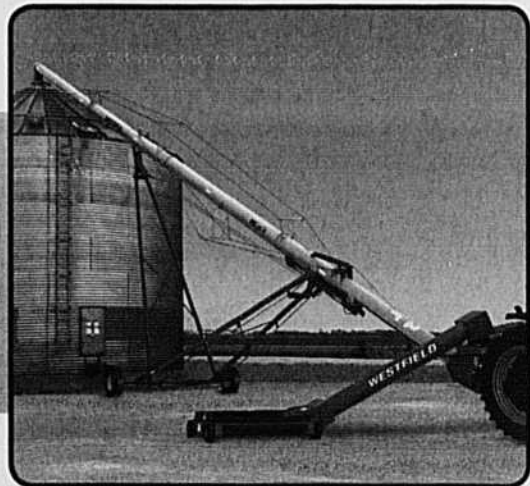
Fédération avant de pouvoir obtenir l'avance demandée.

- Comme il y aura un échange électronique d'informations quotidiennement entre la Fédération et AAC, tant au niveau de l'émission des avances qu'au niveau des remboursements subséquents, AAC pourra ainsi bloquer automatiquement tout participant en défaut de paiement à la fin de la campagne agricole. Il est donc important de penser vous assurer que le paiement par votre acheteur est bien reçu aux bureaux de la Fédération avant la date limite de remboursement établie. Cela est également valable pour toutes vos productions agricoles étant donné qu'il y aura dorénavant un lien automatique entre toutes les productions ou entreprises agricoles qui vous concernent (code de producteur unique au Canada).
- Si les programmes d'avances en espèces deviennent disponibles pour le secteur des productions animales, cela pourrait avoir un impact sur l'accès ou non à ce programme pour les grains autoconsommés dans le futur.

WESTFIELD®

POUR UNE MANUTENTION RAPIDE ET EN DOUCEUR DES GRAINES DE SEMENCES

Nos convoyeurs et nos vis à grain, lorsque munies de notre accessoire brosse de nylon offert en option, permettent de manutentionner en douceur les graines de semences et autres denrées délicates.



Les produits Westfield sont distribués par:

MTI

Morneau-TTI

1720, boul. de la Rive-Sud
Saint-Romuald QC G6W 5M6
T: 1 866 667 6328
info@morneau-tti.com
www.morneau-tti.com



Programme d'avance de crédit printanière (PACP)

Nous vous rappelons que le gouvernement fédéral avait annoncé ce programme pour aider les producteurs aux prises avec des problèmes de liquidités à court terme à financer l'ensemencement de leurs cultures au printemps 2000 et 2001. Ce programme a depuis été reconduit par AAC à l'intérieur du *Cadre stratégique agricole*. Dans le fonctionnement proposé par le gouvernement fédéral à l'époque, la Fédération avait jugé que ce programme était peu intéressant pour nos producteurs. En effet, celui-ci comporte plusieurs exigences pour les producteurs (obligation d'être inscrit à l'assurance récolte, transfert de créances, nombreux formulaires à remplir, etc.) pour l'obtention d'un prêt maximal de 50 000 \$ et qui vient réduire le montant que le producteur peut obtenir au moment de sa récolte dans le cadre du programme habituel de paiements anticipés. Le montant du prêt disponible est déterminé en fonction des superficies ensemencées par chaque producteur.



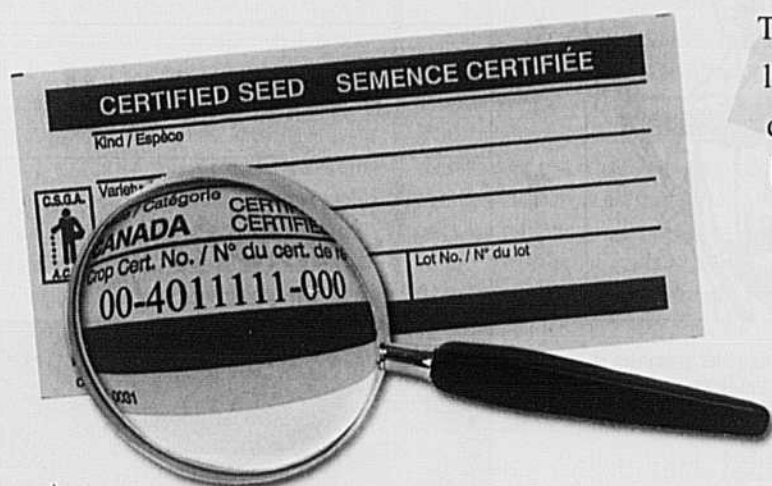
Afin de simplifier le plus possible la tâche aux producteurs pour avoir accès à ce programme, la Fédération a travaillé en collaboration avec La Financière agricole du Québec (FADQ) pour la distribution des fonds à l'ensemble des producteurs de grandes cultures participant au régime d'assurance-stabilisation. La méthode adoptée consistait à devancer de quelques mois l'avance normalement versée en décembre dans le cadre du programme d'assurance-stabilisation et ainsi procurer des liquidités aux entreprises agricoles en mai et en août.

De plus, il y avait un deuxième niveau d'intervention accessible aux producteurs admissibles via la Fédération pour obtenir une avance supplémentaire, toujours en demeurant à l'intérieur du montant maximum de 50 000 \$ permis par AAC.

Voici les principaux éléments de modification à venir en 2006 et 2007 :

- Obligation identique au PPA au niveau de la création des données individuelles des producteurs et de l'octroi d'un numéro de producteur unique par AAC.
- L'intervention automatique via la FADQ ne sera

40 : Le chiffre de la semence québécoise



*Syndicat
des producteurs
de semences pedigree
du Québec*

Tout agriculteur peut connaître l'origine de la semence généalogique qu'il achète. Il suffit de vérifier le **Numéro de certificat de récolte** apparaissant sur l'étiquette de semence. Sur ce numéro, les deux premiers chiffres après le premier trait d'union identifient le lieu d'origine. Les chiffres **4** et **0**, ou **40**, sont ceux du Québec.

En achetant des semences généalogiques dont le **Numéro de certificat de récolte** contient **40**, vous investissez dans la recherche de nouveaux cultivars adaptés au Québec en plus d'encourager vos confrères producteurs de semences québécois.

UNIS DANS LE MÊME COMBAT

**COMBINEZ CALLISTO^{MD} ET
PRIMEXTRA^{MD} II MAGNUM^{MD}
POUR UN MAXIMUM DE RENDEMENT**



OFFRE DE

9^{*} \$

L'ACRE

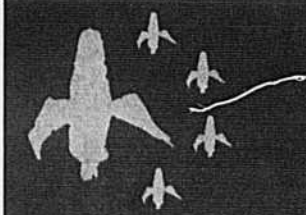
**Primextra II
MAGNUM**

Callisto 

1 Ils bénéficient d'une flexibilité d'application de la prélevée au stade 2 feuilles du maïs.

2 Ils éliminent les graminées et les feuilles larges en un seul passage avant qu'elles ne nuisent.

3 Ils offrent une sécurité exceptionnelle afin d'obtenir des rendements accrus.



DEMANDEZ-LES À VOTRE DÉTAILLANT.

1-87-SYNGENTA (1 877 964-3682)

NOUVEAU MICROSITE : WWW.JOIGNEZCALLISTO.COM

* Réduction de 9 \$ l'acre (22 \$ l'hectare). Basé sur la dose d'emploi en prélevée ou postlevée hâtive de 0,12L de Callisto et 1,4L de Primextra II Magnum par acre. Équivalent à un rabais de 22 \$ l'hectare basé sur la dose d'emploi de 0,30L de Callisto et 3,5L de Primextra II Magnum par hectare. Aucun achat minimal n'est requis. CALLISTO, PRIMEXTRA et MAGNUM sont des marques déposées d'une compagnie du groupe Syngenta.

ACTUALITÉS

**Tableau 1: Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA)
Résumé des compensations pour l'année d'assurance 2005
Prévisions au 6 mars 2006**

2005		AVOINE	BLÉ FOURRAGER	BLÉ DE CONS. HUMAINE	MAÏS GRAIN	ORGE	SOYA	CANOLA
		3,2 t/ha	3,3 t/ha	3,1 t/ha	7,2 t/ha	3,5 t/ha	3,0 t/ha	2,3 t/ha
Revenu stabilisé	\$/tm	249,04	271,52	295,97	198,03	240,91	298,56	451,72
Prix du marché	\$/tm	114,00	117,00	165,00	127,00	111,00	280,00	220,00
Compensation brute	\$/ha	432,12	509,93	406,00	511,39	454,69	55,68	532,95
Cotisation nette	\$/ha	140,83	138,35	102,60	155,25	155,14	17,67	91,37
Compensation nette	\$/ha	291,29	371,58	303,40	356,14	299,55	38,01	441,58
Déjà reçus	\$/ha	119,08	144,67	121,36	177,02	124,02	36,78	139,83
Solde à recevoir	\$/ha	172,21	226,91	182,04	179,12	175,53	1,23	301,75

Pour plus de détails, consultez le site Internet de la FPCCQ au www.fpccq.qc.ca à la section Soutien des revenus du Centre de documentation.

**Tableau 2: Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA)
Résumé des versements nets à recevoir (\$/ha)
Prévisions au 6 mars 2006**

	Année	Date approximative du versement	AVOINE	BLÉ FOURRAGER	BLÉ DE CONS. HUMAINE	MAÏS GRAIN	ORGE	SOYA	CANOLA
2e avance	2005	Avril 2006	84,82	115,44	91,02	72,28	85,67	-	169,28
Paiement final	2005	Février 2007	87,39	111,47	91,02	106,84	89,87	1,23	132,47

Pour plus de détails, consultez le site Internet de la FPCCQ au www.fpccq.qc.ca à la section Soutien des revenus du Centre de documentation.

plus disponible à compter du printemps 2007 et la seule façon de participer à ce programme sera en s'adressant directement à la Fédération sur une base de participation volontaire et selon les exigences d'AAC au niveau des formulaires à remplir. Cela s'explique par la nécessité de gérer les données personnelles de chaque individu, aspect impossible à gérer en termes d'échange d'information avec la FADQ et certains aspects juridiques liés. Ainsi, nous avons réussi à obtenir un sursis d'un an à cet effet de la part d'AAC pour l'offrir à nouveau en 2006 via la FADQ, mais cela deviendra impossible pour 2007.

- Il est important de noter que pour participer au PACP via la Fédération (inscription volontaire), il est obligatoire de participer au programme d'assurance récolte et d'en fournir la preuve avant de pouvoir obtenir son avance.

ASRA Erreur dans le paiement final 2004

La FPCCQ a été informée qu'une erreur s'était glissée lors de l'émission du paiement final 2004 à l'ASRA, que les producteurs ont reçu en février 2005. Ce sont les producteurs de soya qui ont été affectés. En effet, un problème informatique a fait en sorte que le remboursement prévu

n'a pu être fait. Les producteurs ont donc reçu trop d'argent. Une récupération devra donc être faite lors du prochain paiement.

Année d'assurance 2005

Au moment d'écrire ces lignes, la FPCCQ était sur le point de commencer les discussions entourant le versement d'avril (2^e avance de 2005) avec la FADQ. Le tableau 1 présente les montants de compensations qui sont actuellement prévus. Cependant, certaines informations ont été obtenues à l'effet que certaines cotisations pourraient être revues à la hausse. Il va sans dire que la FPCCQ s'opposera si tel est le cas. Les prévisions de versements qui sont présentées au Tableau 2 sont donc, aux yeux de la FPCCQ, inférieures à ce qui est souhaité. Des représentations continueront donc en ce sens.

Année d'assurance 2006

De même, les informations concernant les montants de crédits printaniers versés via le programme ASRA n'étaient pas connues au moment de mettre sous presse. Le tableau 2 ne présente donc pas, contrairement à ce que nous souhaitions, les prévisions de versements pour cette nouvelle année. Nous vous tiendrons informés en temps opportun par des publications sur le site Internet de la FPCCQ.

Droits compensateurs et antidumping

Le 15 mars 2006, l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) a rendu sa décision définitive à l'égard des droits compensateurs et antidumping. Elle a alors confirmé la décision provisoire qu'elle avait rendue le 15 décembre 2005 à l'effet que la production de maïs des États-Unis est l'objet de « subventionnement » et de « dumping » sur le marché canadien. Par conséquent, l'ASFC a maintenu provisoirement les droits compensateurs et antidumping imposée le 15 décembre 2005 au montant de 75 \$ CA/t (1,65 \$ US/boisseau), et ce, jusqu'à la décision finale que rendra le Tribunal canadien du commerce extérieur (TCCE) le 18 avril 2006. Le TCCE est en effet responsable de déterminer si le « subventionnement » et le « dumping », causent un dommage ou menacent de le faire aux producteurs de maïs du Canada. Si le TCCE devait en conclure ainsi, l'ASFC a d'ores et déjà déterminé le montant des droits permanents qui devraient être imposés aux importateurs de maïs américain. Ces droits compensateurs et antidumping seraient alors, pour une période de cinq ans, établis à quelque 68 \$ CA/t (1,47 \$ US/boisseau).

Par ailleurs, le 20 mars 2006, la coalition des Producteurs de maïs du Canada (PMC), dont fait partie la FPCCQ, s'engageait dans une étape cruciale du processus conduit par le TCCE alors que

ACTUALITÉS

ce dernier entamait ses audiences pour approfondir son examen des dommages. Par ses audiences, et d'autres éléments composant son enquête, le TCCE sera en mesure de rendre sa décision définitive le 18 avril 2006.

Au moment d'écrire ces lignes, il était trop tôt pour analyser avec précision les impacts à court terme sur les marchés de la décision de l'ASFC. Toutefois, la FPCCQ espérait que le marché se réajuste en fonction des éléments fondamentaux du marché. Ainsi, il était à espérer que les prix offerts aux producteurs québécois se rapprochent d'une valeur de remplacement qui refléterait mieux le fait que l'Ontario aurait besoin d'une importation de 1,3 million de tonnes de maïs pour suffire à sa demande.

Mise en vente en commun du blé de consommation humaine

Nous tenons à rappeler à tous les producteurs qui prévoient produire du blé de consommation humaine en 2006 qu'il est primordial de compléter et d'envoyer à la Fédération votre fiche d'inscription avant le 10 juin 2006. Cette fiche a été envoyée à tous les producteurs de cultures commerciales en même temps que l'avis de convocation à l'Assemblée générale annuelle 2006 au début mars. Si vous avez égaré cette fiche et que vous avez l'intention de produire du blé de consommation humaine en 2006, nous vous prions

de communiquer avec la Fédération au (450) 679-0540, poste 8599. Vous pouvez aussi communiquer avec nous si vous désirez prendre connaissance de toute la documentation d'information relative à la vente du blé de consommation humaine. À cet effet, la FPCCQ a produit un guide du producteur de même que deux bulletins Info-blé qui peuvent être très utiles à tous les producteurs. Ces documents sont aussi accessibles sur le site de la Fédération, à la section « Blé panifiable » du « Centre de documentation » (<http://www.fpccq.qc.ca/cgi-bin/bbsconsult.cgi>). Mentionnons que le guide sera mis à jour en avril.



Photo : Dominic Gauthier/TCN

Le point sur le puceron du soya et la stratégie d'intervention en 2006

MICHÈLE ROY*, CLAUDE PARENT**

Détecté pour la première fois au Québec en 2001, le puceron du soya s'est depuis bien établi et est devenu un ennemi dont les producteurs doivent tenir compte. Plusieurs projets de recherche et de transferts technologiques ont démarré afin de mieux le connaître et ainsi permettre de développer une stratégie d'intervention adaptée à nos conditions de production. D'abord dans le cadre de la stratégie phytosanitaire du MAPAQ (2002-2003) et depuis 2004 dans le cadre d'un projet de recherche MAPAQ-Université Laval, un réseau de surveillance a été mis en place dans les neuf principales régions productrices de soya. Les données issues de ces projets ont permis de suivre la progression du puceron du soya

depuis son arrivée et au Réseau d'avertissements phytosanitaires (RAP) en grandes cultures de communiquer cette information aux producteurs.

En 2005, plusieurs projets de transferts technologiques ont démarré dans le cadre du Volet 11 du programme Prime Vert. Ils visent à établir la sensibilité des cultivars de soya, à mettre au point une technique de dépistage simple et efficace, à valider un seuil d'intervention basé sur la densité des populations de pucerons et sur le stade phénologique ainsi qu'à évaluer l'efficacité des traitements insecticides. Après seulement un an de travaux, il n'est pas encore possible d'émettre des recommandations précises aux producteurs. Cependant, des pistes

s'annoncent prometteuses et continueront d'être explorées au cours des travaux qui se poursuivront en 2006! D'abord, on est bien confiant de mettre au point une technique de dépistage adaptée du « speed scouting » américain. De plus, on devrait être en mesure de préciser les seuils d'intervention à partir d'une série d'essais réalisés chez les producteurs.

Le puceron du soya est bien implanté et peut causer des pertes significatives de rendement. Cependant, il n'est pas encore possible de prévoir la gravité des infestations à l'échelle d'un champ en particulier. Dans ce contexte, voici les éléments essentiels à considérer dans la stratégie actuelle proposée :

NOUVEAU
AMOS
(819) 732-6296
(819) 782-5604
AGRITIBI R.H. INC.


MONT-JOLI
(418) 775-3500
Garage
Paul-Émile
Anctil Ltée

MONTMAGNY
(418) 248-0955
Bossé et Frère Inc.


SAINT-BRUNO
Lac St-Jean
1 877 343-2033
EQUIPEMENT
GID GMD INC.

SAINT-HYACINTHE
(450) 799-5571
1 866 615-5571

SYMAC
PROPRIÉTÉ DE COMAR

SAINT-ROCH
DE L'ACHIGAN
(450) 588-2055
MACHINERIES
NORDTRAC

VARIO[®] TMS

PERFORMANCE LÉGENDAIRE

disponible sur les séries
700 - 800 - 900

Allez-y Amusez-vous!

FIELDSTAR READY

Osez l'avenir
FENDT[®]

Voyez vos
concessionnaires
d'élite

AGCO FINANCE

www.fendt.com



- Il est nécessaire de dépister chaque champ pour déterminer la nécessité ou non d'intervenir malgré que le dépistage du puceron du soya n'est pas une tâche rapide et facile. C'est du moins ce que les relevés du RAP de l'été dernier démontrent clairement : les différences de populations observées entre deux champs d'une même municipalité sont aussi grandes que celles observées entre les champs de municipalités différentes d'une même région agricole.

- On a observé dans certains champs une évolution des densités de population au moins trois fois plus rapide que la moyenne sans qu'il soit encore possible d'expliquer pourquoi. Seuls deux ou trois dépistages consécutifs des populations de ses propres champs permettent à un producteur de savoir s'il est avantageux d'intervenir.

- La connaissance de l'évolution du stade phénologique du soya à l'échelle du champ est un élément important de la prise de décision. Même si un producteur n'effectue pas lui-même le dépistage du puceron du soya, une visite rapide et régulière des champs pour déterminer les dates de transition entre les stades de croissance du soya est un élément clé lors de la prise de décision après le dénombrement des populations par un dépisteur.

Stades phénologiques du soya

Germination

Développement des feuilles (tige principale)

Développement des tiges latérales

Fructification

R1 : début floraison (une fleur épanouie)

R2 : pleine floraison (une fleur sur l'un des deux nœuds supérieurs)

R3 : première gousse (une gousse de 5 mm de longueur)

R4 : fructification (une gousse de 2 cm sur l'un des quatre nœuds supérieurs)

R5 : premières graines (une graine de 3 mm sur l'un des quatre nœuds supérieurs)

Maturité

Les avertissements phytosanitaires publiés sur Internet par le RAP (<http://www.agri.seseau.qc.ca/rap>) ont pour but d'aider les producteurs à décider de la pertinence d'agir pour protéger leurs champs des pertes économiques associées au puceron du soya. Ils permettent d'être informés de l'évolution de la situation au Québec et de savoir à quel moment il faut commencer à dépister ses champs. De plus, ils fournissent les informations sur la technique de dépistage ainsi que de précieux conseils sur la stratégie de lutte contre cet insecte au Québec. Il est possible de s'abonner gratuitement au RAP et d'être prévenu par courriel de la publication de chaque nouveau communiqué.

Enfin, les intervenants en grandes cultures du MAPAQ se réuniront au mois d'avril afin de finaliser une stratégie d'intervention. Une recommandation sera alors proposée et paraîtra dans un communiqué du RAP ainsi que dans les médias concernés.

**agronome-entomologiste, Direction de l'innovation scientifique et technologique, Laboratoire de diagnostic en phytoprotection, MAPAQ*

***agronome, Direction de l'innovation scientifique et technologique, MAPAQ*

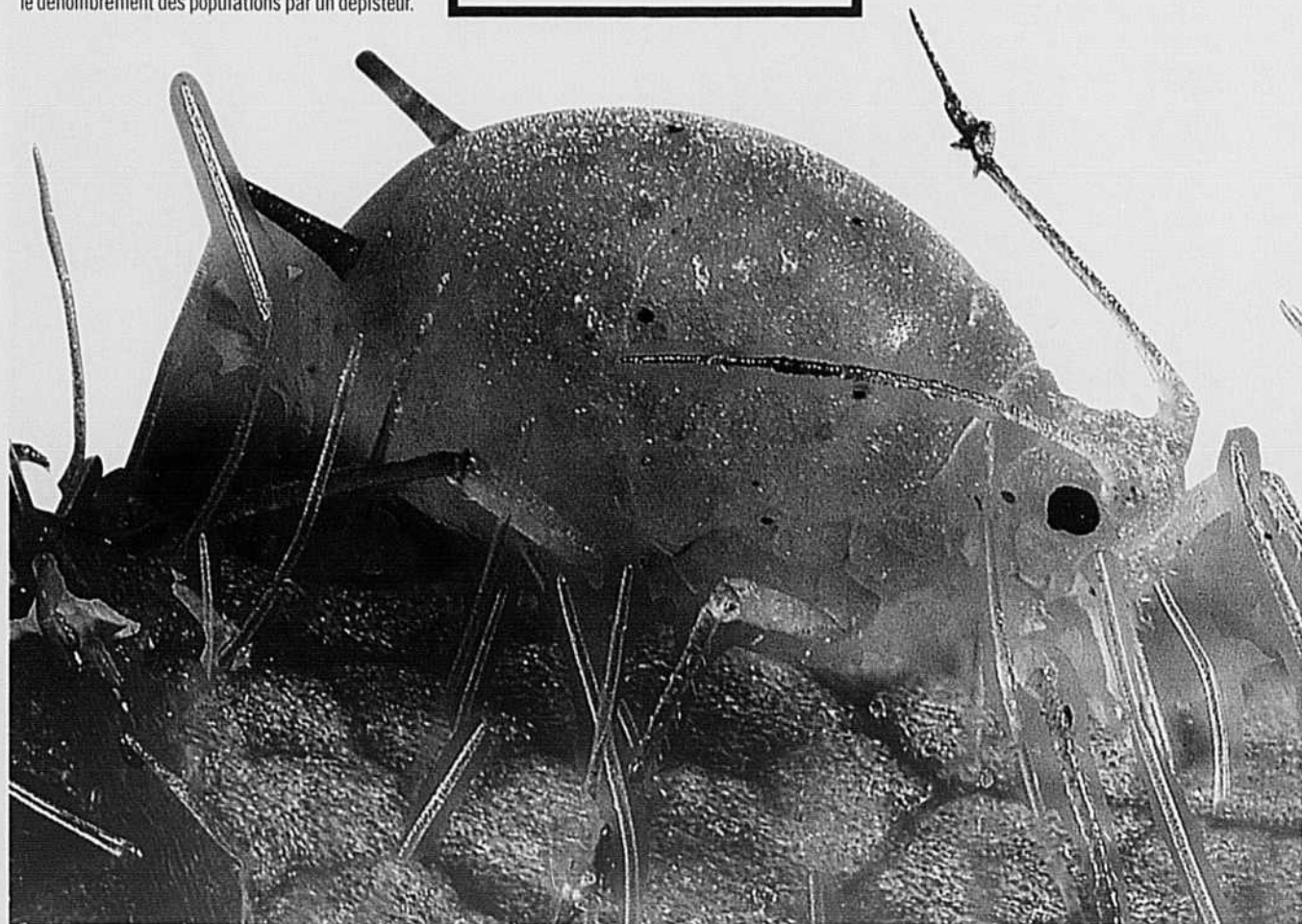


Photo : Bob O'Neil, Purdue University

Une révolution nommée éthanol : perpétuelle ou éphémère?

AMINA BABA-KHELIL*

Au cours des dernières semaines, le président américain, dans un de ses discours, avait réitéré son désir de développer l'utilisation de l'éthanol comme source d'énergie domestique alternative aux produits pétroliers.

Son objectif est en fait de contrecarrer la route au pétrole en provenance du Moyen-Orient. Il fait référence, d'autre part, à l'éthanol fabriqué à base de produits ligno-cellulosiques beaucoup plus économiques à long terme que celui qui est issu du maïs, tels que les copeaux de bois ou la plante graminée : le panic raide appelé aussi « switch grass ».

À l'heure actuelle, la technologie n'est pas assez développée pour mettre au point les différents procédés de fabrication de l'éthanol à partir de ces produits. Les scientifiques oeuvrent dans plusieurs projets de recherche pour répondre à une telle question. Pour l'instant et pour plusieurs

années encore, les États-Unis utiliseront le maïs pour obtenir l'éthanol. Par contre, il ne faut pas dénigrer le fait qu'à plus long terme, une forte demande d'éthanol pourrait avoir pour effet le besoin de passer à des méthodes utilisant des intrants à plus bas coûts.

En août dernier, dans le cadre de la politique américaine de l'énergie, les États-Unis ont signé un acte spécifiant que l'utilisation de l'éthanol passerait de quatre milliards de gallons (estimation de l'an dernier) à 7,5 milliards en 2012. Actuellement, 95 usines d'éthanol sont en opération dans 19 États. En raison de la robustesse de la demande et des profits importants qui s'y déga-



gent, la plupart d'entre elles fonctionnent légèrement au-dessus de leurs capacités. Par ailleurs, 29 nouvelles usines sont sur le point d'entrer en fonction et neuf autres sont en construction. Avec cela y a-t-il encore des raisons pour demeurer optimiste par rapport au marché?

À court et moyen terme, certains analystes rétorquent par l'affirmative. Ils font remarquer néanmoins que les géants de l'industrie des grains comme ADM et Cargill se développent dans ce domaine, mais à un rythme moins accéléré que l'industrie en général. Entrevoient-ils déjà le jour où l'offre de l'éthanol va outrepasser la demande? Question bien à propos si on considère le rythme effréné des soutiens des gouvernements pour cette production. Face à cette question, certains pourraient demeurer sceptiques, mais la réalité est qu'on ne peut défier les lois économiques.

Il est clair que la hausse des prix des produits pétroliers a été le principal élément déclencheur de cette course vers l'éthanol. Certains producteurs américains vont baser leur décision d'ensemencement sur les pics observés cet hiver dans les marchés pétroliers et de l'éthanol.

Cependant, ces prix demeureront-ils indéfiniment élevés?

Il faut se rappeler que lorsque les prix d'un produit s'accroissent sur le marché pendant un long laps de temps, les intervenants sont soit portés à en produire de plus en plus, soit à en utiliser des quantités moindres ou tout simplement à le substituer par un autre produit. Y a-t-il des raisons pour lesquelles l'éthanol dérogerait à cette règle? Certains analystes le doutent fort. Selon eux, la situation est actuellement profitable aux producteurs de maïs et d'éthanol, mais le marché devrait se réajuster à terme. C'est juste une question de temps.

Pour revenir au court terme, pour l'année 2006-07, le DAA (lors du forum sur les perspectives) anticipe une augmentation phénoménale de 34 % de la production d'éthanol par rapport à 2005-06. Le DAA s'attend donc à une quantité de 2,150 milliards de boisseaux de maïs qui devraient être distillés en éthanol. Ceci représenterait 18 % de l'utilisation totale contre 15 % l'an dernier, il faut croire que l'éthanol est en train de changer la nature même de la demande et, par conséquent,

la structure des prix du maïs et des autres grains qui y sont en relation.

Sur le marché au comptant, cela entraînerait une hausse évidente des prix américains. Cependant, l'information concernant cette hausse de l'utilisation n'est pas chose nouvelle. Elle a probablement déjà été incluse dans l'équation des prix. D'autre part, il ne faut pas sous-estimer les 2,350 milliards de boisseaux de stocks qui vont être reportés dans le poste de début l'an prochain. Pour finir, le niveau de 2,60 \$US/boisseau du contrat de décembre 2007 à cette période de l'année (mars 2006), n'est pas seulement dû à la forte demande de l'éthanol, il est également relié aux facteurs techniques et aux opérations réalisées par les fonds indiciels. Généralement, ces fonds inversent leur position juste avant la période d'ensemencement aux États-Unis. Suite à cela, les contrats connaissent habituellement une déprime à cette période de l'année, dépendamment des conditions climatiques bien sûr. Pour le reste, il faut demeurer à l'écoute, car chaque jour apporte son quota de nouvelles. Bonne saison de semis!

**analyste de marché, FPCCQ*



On récolte ce que l'on sème

Du choix méticuleux des semences jusqu'à l'emballage, chez Aliments Carrière, nous suivons avec rigueur l'ensemble du processus de transformation des légumes. En tant que plus important transformateur de légumes en conserves et surgelés au Canada, notre savoir-faire permet d'offrir des produits qui répondent aux plus hautes exigences de nos clients.

Aliments Carrière inc. • www.carrierefoods.com






[c u l t i v a r s]

Recommandations de plantes fourragères 2006-2007

Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec

Le Comité plantes fourragères du CRAAQ présente ses recommandations pour 2006-2007. Avant de recommander un cultivar, le Comité exige qu'il soit soumis aux essais pendant un minimum de 8 années-stations réparties sur au moins 2 ans. Cependant, la plupart des cultivars sont mis à l'essai à trois stations pendant 3 ans. Trois années-stations représentent les résultats d'un semis à 3 stations pendant 1 an, ou un essai à une station pendant 3 ans. Les membres du Comité plantes fourragères sont convaincus que les cultivars recommandés sont ceux dont l'emploi représente la meilleure chance de succès. Ces cultivars offrent des garanties que ne donnent pas les semences commerciales.

Pour la luzerne et la fléole des prés, les cultivars inscrits en caractères gras représentent de nouveaux cultivars.

Ces recommandations proviennent du réseau d'essai de cultivars de plantes fourragères, un projet réalisé grâce à une contribution financière du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ).

TOUTE REPRODUCTION PARTIELLE DES TABLEAUX PRÉSENTÉS EST INTERDITE.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, veuillez communiquer avec notre Service à la clientèle au (418) 523-5411 ou au 1 888 535-2537.

Cultivars de luzerne recommandés en 2006-2007

Cultivar	Résistance aux maladies			Rendement relatif †	Distributeur
	Verticilliose	Phytophthora	Flétrissement bactérien		
AC Brador	HR	R	HR	108	Semican inc.
AC Caribou	R	MR	HR	104	La Coop fédérée
AC Mélodie	HR	MR	HR	105	William Houde Itée
AC Viva	HR	MR	HR	104	Semico inc.
Affinity + Z	HR	HR	HR	101	Mapleseed
Amerigraze 401 + Z	HR	HR	HR	103	La Coop fédérée, Mapleseed
Apica	S	S	R	106	La Coop fédérée
Approved	HR	HR	HR	102	Semences Belcan
Arrow	R	HR	HR	105	Pickseed Canada inc.
Choice	HR	HR	HR	101	Semences Belcan
Evolution	R	HR	HR	109	Maizex inc.
Geneva	HR	HR	HR	102	Semences Syngenta
Gibraltar	MR	HR	R	105	La Coop fédérée
Guardzman	HR	HR	HR	102	Pédigrain®, Quality Seeds Ltd.
Horizon	HR	HR	HR	103	Semences Pride
HybrideForce-400	R	HR	HR	109	La Coop fédérée
Magnum III-Wet	MR	R	R	102	La Coop fédérée
NK 711MF	R	HR	HR	103	Semences Syngenta
Oneida VR	HR	R	R	102	Quality Seeds Ltd.
Perfect	HR	HR	HR	104	Semences Pride
Pickseed 2065MF	R	HR	HR	105	Pickseed Canada inc.
Prevail	R	HR	HR	104	Semences Pride
Proleaf	R	HR	HR	103	Semico inc., William Houde Itée
Quattro HR	HR	HR	HR	103	Pickseed Canada inc.
Renaissance	R	HR	HR	100	Mapleseed
Saranac	S	S	R	98	Cultivar public*
Starbuck	R	HR	HR	102	Pickseed Canada inc.
Tomahawk	MR	MR	R	102	Semican inc.
Vernal	S	S	R	98	Cultivar public*
630	R	HR	HR	103	Seed Link inc.
5454	MR	HR	R	105	Pioneer Hi-Bred Itée
54V54	HR	HR	HR	103	Pioneer Hi-Bred Itée
WinterGold	HR	R	HR	104	Semican inc.
WL 232 HQ	HR	HR	HR	102	Semico inc.
WL 327	R	HR	HR	105	Semico inc.

S: Sensible; MR: Modérément résistant; R: Résistant; HR: Hautement résistant.

† Rendement relatif exprimé en % de Oneida VR et Saranac.

* La semence d'un cultivar dit « public » se retrouve chez la plupart des grainetiers.



CENTRE DE RÉFÉRENCE
EN AGRICULTURE ET
AGROALIMENTAIRE
DU QUÉBEC

Cultivars de trèfle rouge recommandés en 2006-2007

Cultivar	Maturité relative	Rendement relatif (% de Walter)	Distributeur
AC Charlie	Tardif	103	Semican inc.
AC Endure	Hâtif	104	Semican inc.
Azur	Hâtif	102	La Coop fédérée
Belle	Semi-tardif	100	Mapleseed, Semences Pride
Concorde	Semi-tardif	100	Semico inc.
Dolina	Semi-tardif	106	SynAgri
Frontenac	Semi-tardif	101	Semico inc.
Kvarta	Semi-tardif	111	La Coop fédérée
Marino	Semi-tardif	104	Cultivar public*
Prima	Tardif	99	Semences Pride
Ram	Semi-tardif	99	Pickseed Canada inc.
Scarlett	Semi-tardif	102	Semico inc.
Start	Hâtif	104	La Coop fédérée
Tempus	Semi-tardif	103	Pickseed Canada inc.
Walter	Semi-tardif	100	Mapleseed

Cultivars de lotier corniculé recommandés en 2006-2007

Cultivar	Rendement relatif (% de Leo)	Distributeur
AC Langille	100	Semences Maska inc., Semican inc.
Bull	102	Pickseed Canada inc.
Exact	106	La Coop fédérée
Leo	100	Cultivar public*
Upstart	99	Mapleseed

Cultivars de fléole des prés recommandés en 2006-2007, classés par ordre décroissant du début d'épiaison

Cultivar	Début d'épiaison †		Rendement relatif (% de Champ, Climax, Tiller et Toro)		Distributeur
	Sud (Juin)	Nord (Juin)	Total (%)	Regain (%)	
Tiller	7	13	96	100	Semences Pride
Glacier	8	14	100	102	William Houde Itée
Richmond	9	14	101	106	Pickseed Canada inc.
Toro	9	14	95	99	Semico inc.
Mariposa	10	16	98	98	Mapleseed
Basho	11	16	100	101	Cultivar public*
Colt	11	18	98	102	Semences Syngenta
Hokuo	12	18	103	112	La Coop fédérée
AC Alliance	13	18	104	112	La Coop fédérée
Champ	13	18	103	104	Cultivar public*
JOLIETTE	13	18	100	90	Semico inc.
AC Antoine	14	18	104	106	William Houde Itée
EXPRESS	15	19	103	97	Pédigrain®, Semences Belcan
Itasca	15	19	106	99	La Coop fédérée
Ovation	15	19	108	114	Semican inc.
Promesse	15	19	101	95	Mapleseed
SAGUENAY	15	19	102	90	Semican inc.
AC Opal	16	19	108	99	Mapleseed, Pickseed Canada inc.
Bounty	16	19	100	92	Labon inc.
Climax	16	20	106	97	Cultivar public*
Dynasty	16	21	104	100	La Coop fédérée
AC Apex	17	21	108	104	Semico inc.
Dolina	18	22	105	91	SynAgri
Comtal	18	22	104	91	Pickseed Canada inc.

† Les dates de début d'épiaison proviennent des moyennes obtenues des sites de Sainte-Anne-de-Bellevue, Lennoxville et Deschambault pour le Sud et de Normandin et Kapuskasing pour le Nord.

* La semence d'un cultivar dit « public » se retrouve chez la plupart des grainetiers.

Principaux agents de distribution

- **La Coop fédérée**
Claude Roger
Téléphone : (450) 670-9930
Télécopieur : (450) 670-3900
- **Labon inc.**
Sébastien Labonté
Téléphone : (450) 641-1050
Télécopieur : (450) 641-4979
- **Maizez inc.**
Roger Bonin
Téléphone : (450) 373-6053
Télécopieur : (450) 377-4252
- **Mapleseed**
Christian Duchesneau
Téléphone : 1 800 877-4566
Télécopieur : (450) 799-1026
- **Pédigrain®**
Richard Prévost
Téléphone : (450) 454-3983
Télécopieur : (450) 454-4379
- **Pickseed Canada inc.**
Victor Lefebvre
Téléphone : 1 800 567-7425
Télécopieur : (450) 799-1026
- **Pioneer Hi-Bred Itée**
Patrice Bouchard
Téléphone : (450) 441-7024
Télécopieur : (450) 441-5792
- **Quality Seeds Ltd.**
Ari Ekstein
Téléphone : (905) 856-7333
Télécopieur : (905) 856-7509

Principaux agents de distribution (suite)

- Seed Link inc.**
 Jim Millington
 Téléphone : (705) 324-0544
 Télécopieur : (705) 324-2550
- Semences Belcan**
 Patrick Bédard
 Téléphone : (450) 459-4288
 Télécopieur : (450) 459-4216
- Semences Maska inc.**
 Daniel Laplante
 Téléphone : (450) 771-9539
 Télécopieur : (450) 774-0861
- Semences Pride**
 Gilles P. Corno
 Téléphone : (450) 464-4258
 Télécopieur : (450) 464-3540
- Semences Syngenta**
 Pierre Boireau
 Téléphone : (450) 772-1060
 Télécopieur : (450) 772-1062
- Semican inc.**
 Jacques Beauchesne
 Téléphone : (819) 362-8823
 Télécopieur : (819) 362-3385
- Semico inc.**
 René Cloutier
 Téléphone : (450) 799-3225
 Télécopieur : (450) 799-3229
- SynAgri**
 Martin Marquis
 Téléphone : (450) 462-8070
 Télécopieur : (450) 462-8072
- William Houde Itée**
 André DeGranpré
 Téléphone : (450) 798-2002
 Télécopieur : (450) 798-2776

Cultivars de trèfle blanc Ladino recommandés en 2006-2007

Cultivar	Rendement relatif	Distributeur
California Ladino	98	Cultivar public*
Crystal	106	Pickseed Canada inc.
WILL	109	La Coop fédérée

Cultivars de brome inerme recommandés en 2006-2007

Cultivar	Rendement relatif (% de Saratoga)	Distributeur
AC Rocket	100	Semican inc.
Baylor	96	Semico inc., Semences Pride
Bravo	100	Mapleseed, Pickseed Canada inc.
PEAK	102	Semico inc.
Radisson	101	La Coop fédérée
Saratoga	100	Cultivar public*

Cultivars de brome des prés recommandés en 2006-2007

Cultivar	Rendement relatif (% de Fleet)	Distributeur
Fleet	100	Cultivar public*
Paddock	104	La Coop fédérée, Pickseed Canada inc.

Cultivars de létuque élevée recommandés en 2006-2007

Cultivar	Rendement relatif (% de Kokanee)	Distributeur
Courtenay	108	Semico inc.
Kokanee	100	Semican inc.
Carnival	101	Pickseed Canada inc.

Cultivars de dactyle recommandés en 2006-2007

Cultivar	Rendement relatif (% de Benchmark)	Distributeur
AC Nordic	102	Semican inc.
Benchmark	100	La Coop fédérée
Kay	103	Mapleseed, Semences Pride
OKAY	105	La Coop fédérée, Pickseed Canada inc.
Warrior	100	Mapleseed, William Houde Itée

Cultivars d'alpiste roseau recommandés en 2006-2007

Cultivar	Maturité relative	Rendement relatif (% de Vantage)	Distributeur
Bellevue	Semi-tardif	99	Mapleseed, Pickseed Canada inc.
Palaton	Semi-tardif	100	Pickseed Canada inc.
Vantage	Semi-tardif	100	La Coop fédérée, Mapleseed

Cultivars de ray-grass annuel recommandés en 2006-2007

Cultivar	Type	Rendement relatif (% de M. Ledger)	Polyploïdie	Distributeur
Ajax	Italien	103	Tétraploïde	Mapleseed, Pickseed Canada inc.
Aubade	Westerwold	101	Tétraploïde	Labon inc.
Lemtal R.v.P.	Italien	95	Diploïde	Mapleseed
Maris Ledger	Italien	100	Tétraploïde	Mapleseed, Semico inc.
ROBERTA	Italien	101	Tétraploïde	Mapleseed

* La semence d'un cultivar dit « public » se retrouve chez la plupart des grainetiers.

LES MÉLANGES FOURRAGERS

Réal Michaud*

À la suite de l'ajout de deux nouvelles espèces, soit la féтуque élevée et le brome des prés, en 2005, plusieurs modifications ont été apportées aux recommandations des mélanges fourragers. Une attention particulière doit être apportée au brome des prés lors du semis car, tout comme pour le brome inerme, il est difficile à semer en raison de sa graine volumineuse et légère.

Avantages des mélanges

Presque toujours, on sème des mélanges de graminées et de légumineuses. Plusieurs raisons justifient cette pratique. Les légumineuses et les graminées ont des caractéristiques différentes et souvent complémentaires qui sont mises à profit dans les mélanges. La qualité du fourrage d'une association est nettement améliorée par les légumineuses car leur valeur nutritive, généralement supérieure à celle des graminées, ne décline pas aussi rapidement avec l'avancement de la maturité. De plus, leur présence réduit les besoins en fertilisation azotée. De leur côté, les graminées réduisent les risques de mortalité hivernale pour les légumineuses. Si ces dernières sont détruites, les graminées peuvent alors être fertilisées à l'azote et fournir un bon rendement. Les mélanges assurent une production fourragère plus stable et régulière sur toute la saison. Le succès du mélange dépend du choix approprié des légumineuses et des graminées qui le composent. À l'occasion, des mélanges composés uniquement de graminées peuvent être utilisés.

Composition des mélanges

Plusieurs mélanges complexes et comprenant entre six à huit espèces de maturités différentes et de niveaux très variables d'adaptation au milieu sont souvent utilisés dans le but d'assurer une production d'herbe régulière et uniforme sur toute la saison. Cette approche n'est pas tellement appropriée, car il est à peu près impossible de bien gérer ces mélanges de façon à obtenir le maximum de productivité d'une espèce sans en affecter les autres. Ces mélanges complexes peuvent cependant être utilisés pour les pâturages si les conditions du champ sont très variables et qu'une charge moindre de paissance est acceptable.

Les mélanges simples contiennent une légumineuse et une ou deux graminées. Ils sont plus

Recommandations pour l'ensemencement de prairies destinées à la fauche seulement

Caractéristique du sol	Espèce en semis pur ou en association	Dose de semis (kg/ha)
Sols sans contraintes de drainage pH variant de 6,5 à 7,0	Luzerne en semis pur	12
	Luzerne et fléole des prés	9 et 7
	Luzerne et brome inerme	9 et 10
	Luzerne et dactyle	9 et 7
	Luzerne et féтуque élevée	9 et 10
	Luzerne, fléole des prés et brome inerme	9, 7 et 5
Sols comportant des contraintes de drainage et de pH	Trèfle rouge et fléole des prés	7 et 7
	Trèfle rouge et dactyle	7 et 7
	Trèfle rouge et féтуque élevée	7 et 10
	Trèfle rouge et alpiste roseau	7 et 9
	Lotier et fléole des prés	7 et 7
	Fléole et brome inerme	7 et 10
	Fléole et dactyle	7 et 7
	Fléole et féтуque élevée	7 et 10
	Fléole et alpiste roseau	7 et 9

Recommandations pour l'ensemencement de pâturages

Caractéristique du sol	Espèce en association	Dose de semis (kg/ha)
Sols sans contraintes de drainage pH variant de 6,0 à 6,5	Trèfle ladino, fléole des prés et brome des prés	2, 7 et 7
	Trèfle ladino, dactyle et brome des prés	2, 7 et 7
Sols comportant des contraintes de drainage pH variant de 5,5 à 6,5	Lotier et fléole des prés	7 et 7
	Lotier et alpiste roseau	7 et 9

faciles à gérer que les mélanges complexes et donnent généralement de meilleurs résultats en termes de rendement fourrager et de performance animale. Ils devraient toujours être utilisés pour les prairies et quand la régie du pâturage est intensive. Deux ou trois types de mélanges simples semés dans différents champs sont ordinairement suffisants pour répondre aux besoins de la majorité des exploitations. C'est une combinaison judicieuse de graminées et de légumineuses qui fait la différence et non le nombre d'espèces dans le mélange. Peu importe le type de mélange utilisé, les espèces de graminées et de légumineuses devraient

être de maturité similaire. Dans les pâturages, l'utilisation de cultivars et d'espèces de maturités différentes encourage le surpâturage des plantes jeunes, tandis que les plantes qui arrivent à maturité très vite ou très tardivement sont sous pâturées.

**agronome et phytogénéticien, Agriculture et Agroalimentaire Canada, Québec*

Faits saillants du marché

PATRIC MÉNARD*

Cet article a été rédigé le 17 mars dernier, immédiatement après que l'ASFC a rendu sa décision concernant les droits compensateurs sur les importations de maïs américain.

Maïs

Dans le dernier numéro de *Grandes Cultures*, un portrait complet a été tracé pour le marché du maïs jusqu'à la mi-février. Les données d'écoulement au 31 janvier permettent de dresser deux




Photo : P.-E. Thériault

constats : en octobre et novembre 2005, les livraisons des producteurs ont grandement dépassé les besoins du marché de sorte que d'importants stocks ont été constitués par différents acheteurs; en décembre 2005 et janvier 2006, les livraisons des producteurs ont été moindres que les besoins du marché de sorte qu'une bonne partie des stocks des acheteurs ont été consommés. Nous évaluons à environ 50 000 tonnes les volumes demeurant entre les mains des acheteurs au 31 janvier 2006, soit l'équivalent du volume de livraisons nécessaires à chaque semaine pour fournir le marché local.

Ces données jettent un tout nouvel éclairage sur le comportement du marché local au cours du mois de février. En effet, à partir de la fin de ce

- Silos à grain 30 à 2 000 tonnes.
- Silos à moulée conique.
- Plancher perforé.
- Silos coniques avec ventilation.
- Système du silo séchoir à vis DMC.
- Top dryers Farm Fans.
- Séchoir à grain Farm Fans «Tower drys».
- Séchoirs neufs et usagés.
- Silos à grains neufs et usagés.



SÉCHOIR
FARM FANS

ÉLÉVATEURS À GRAINS



Élévateur et convoyeur GSI

- Air Lock 4-5-6 Farm Fans
- Système à air

RABAIS PRÉ-SAISON
Commandez maintenant

SERVICE DE GRUES ET MAINS-D'OEUVRE QUALIFIÉES

COMPTOIR AGRICOLE STE-ANNE Inc.

45, des Entreprises
Sainte-Anne des Plaines
(Québec) J0N 1H0

Tél.: (450) 478-0957
Fax: (450) 478-6487
1 888 891-0957
Service 24 heures
(514) 781-5823

Représentant Rive-Sud
PIERRE TOUSSAINT
Cell.: (514) 246-4302



Photos : D. Gauthier/TCN

mois, nous avons assisté à une reprise de la demande et à un léger raffermissement des prix du maïs. Cela pouvait signifier que la réserve des acheteurs devenait basse. Peu d'achats ont été réalisés avec des dates de livraisons excédant la mi-mars, signifiant que certains acheteurs pourraient devoir procéder à court terme à des achats représentant une part significative de leur consommation. *Dans une telle situation, si les ventes de la part des producteurs sont ordonnées et ne dépassent pas la demande, les prix ne peuvent qu'aller vers le haut.*

Soya

La période de récolte pour le soya n'a pas été facile cette année. Les conditions météo souvent exécrables en septembre et octobre ont retardé les travaux de récolte pour un grand nombre de producteurs, causant même une détérioration de la qualité de la récolte laissée au champ dans certains cas. Cela a occasionné le déclassement de certains lots destinés à l'alimentation humaine apportant des pertes pour ces producteurs puisque ces baisses de qualité ne sont pas couvertes par l'assurance récolte, à moins que le grain soit déclassé échantillon. Le retard de la période de récolte s'est également répercuté sur les livraisons : ces dernières ont été décalées. Cette situation a été récupérée en novembre. À la fin de la période de récolte, les ventes étaient moins avancées en proportion qu'au cours des cinq dernières années. Les faibles prix qui prévalaient à la récolte ont incité les producteurs à prendre cette année le pari de l'entreposage. Les conditions de marché dans les

mois à venir nous diront si cette option aura été rentable.

Orge

De grandes quantités d'orge ont trouvé preneur immédiatement après la période de récolte et ont pris le chemin de l'exportation permettant d'écouler des stocks avec toxines. Ces livraisons en début d'année de commercialisation, combinées à de robustes livraisons jusqu'au 31 janvier font en sorte que tout au long de l'année, les livraisons d'orge ont été en avance par rapport à la moyenne de cinq ans. Au 31 janvier, 66 % de la récolte 2005 était écoulee, comparativement à la moyenne qui est de 61 %. L'imposition du droit compensateur sur le maïs le 15 décembre dernier a également eu son effet sur les prix de l'orge. Alors qu'en période de récolte, dans la région de Montréal, les prix de l'orge avec ou sans toxines se situaient entre 90 et 100 \$/t f.a.b. ferme, suite à l'imposition du droit, les prix ont atteint les niveaux de 120 à 130 \$/t f.a.b. ferme. Cette hausse de prix a été également observée dans les régions périphériques où les prix ont généralement progressé d'environ 30 \$/t entre la récolte et le mois de février.

Avoine

Malgré des superficies ensemencées plus importantes cette année par rapport à l'année dernière, la production totale a été moindre en raison d'une baisse de rendement. Néanmoins, les volumes d'avoine livrés au 31 janvier cette année étaient plus importants en valeur absolue et en

pourcentage que ceux de l'année dernière à pareille date. Les livraisons sont également plus avancées que la moyenne, se situant cette année à 66 % après six mois, par rapport à 58 % pour la moyenne des cinq dernières années. Les prix de l'avoine n'ont à peu près pas été influencés par le droit compensateur sur le maïs, car la majorité de l'avoine produite au Québec est exportée, soit en Ontario pour le gruaau, ou aux États-Unis pour les chevaux. Dans la plupart des secteurs, les primes pour l'avoine de bonne qualité (ou par ricochet les escomptes pour l'avoine de basse qualité) sont très importantes : le marché cherche des lots d'avoine de belle qualité.

Blé

Le blé panifiable est maintenant mis en marché par l'Agence de vente de la FPCCQ, et le blé panifiable qui a été déclassé en blé fourrager l'est également. Les volumes de blé gérés par l'agence sont inscrits au plan conjoint lorsqu'un pool est complètement écoulee. Il est donc difficile dans ce contexte de comparer les livraisons de blé fourrager de cette année avec celles de l'année dernière. Les prix du blé fourrager se sont fortement redressés depuis la récolte, atteignant jusqu'à 140 à 150 \$/t f.a.b. ferme dans certaines régions au mois de janvier.

Qu'attendre des ensemencements 2006?

MAÏS ET SOYA

Le contexte de prix est actuellement le suivant : de faibles prix tant pour le maïs que pour

le soya. Pour la récolte, les prix offerts pour du soya sont d'environ 250 \$/t f.a.b. pour du OGM à la mi-mars alors que très peu de prix de maïs pour la nouvelle récolte circulent puisque la plupart des intervenants attendent la décision finale du Tribunal le 18 avril.

Dans ce contexte, on peut anticiper une baisse des superficies de soya et une légère hausse des superficies de maïs. En effet, malgré les importantes liquidités que nécessite l'ensemencement de maïs, dans le contexte de prix actuel, ce dernier laisse entrevoir de meilleures marges que le soya. Si l'annonce de l'ASFC a pour résultat de faire augmenter le prix du maïs comparativement au prix du soya, il en résultera une hausse de la rentabilité anticipée du maïs, ce qui pourrait augmenter le phénomène de substitution.

ORGE, BLÉ, AVOINE ET CANOLA

L'Agence de vente de blé d'alimentation humaine n'a pas terminé la vente de tout le blé panifiable produit en 2005 et le prix de chaque pool ne peut être connu qu'une fois toutes les ventes réalisées. Toutefois, selon la tendance qui semble

se dessiner, les superficies consacrées au blé panifiable seraient similaires à celles de l'année dernière. Cependant, il semble que les producteurs consacreront des superficies plus importantes aux variétés offrant un prix de vente supérieur (comme le AC Barrie et les blés à escomptes faibles identifiés dans la documentation expédiée aux producteurs en janvier) au détriment des variétés aux escomptes plus élevées.

Dans les régions centrales, les superficies consacrées à l'orge pourraient être en léger recul, particulièrement en raison des difficultés liées à la commercialisation des lots avec toxines. Par ailleurs, dans les régions périphériques, les superficies anticipées d'orge semblent stables par rapport à l'année dernière.

L'avoine, cette année, est sans contredit la céréale qui pourrait causer la plus grande surprise. Si la tendance observée présentement se poursuit, il devrait y avoir une augmentation des superficies consacrées à l'avoine, et ce, même dans les régions non traditionnelles telle la Montérégie. En effet, les prix que commande actuellement l'avoine de belle qualité et l'absence de problèmes liés aux

toxines tentent plusieurs producteurs et contribuent à rendre cette culture plus attrayante que d'autres céréales à paille. Il existe de bons marchés d'exportation pour l'avoine de belle qualité : l'Ontario pour la fabrication de gruau et le nord-est des États-Unis pour les chevaux. Les régions centrales, géographiquement près de ces marchés d'exportation, bénéficient de l'avantage de la proximité qui se reflète dans le prix que peuvent obtenir les producteurs.

Finalement, les superficies de canola devraient accusé un recul marqué en raison de la faiblesse du prix et des problèmes climatiques qui ont occasionné des déclassements et des difficultés de commercialisation l'année dernière.

**agent d'information et de commercialisation, FPCCQ*



**william
houde**
agro-fournitures

SIÈGE SOCIAL
8, 3^{ème} rang O., Saint-Simon
Québec J0H 1Y0

Pulvérisez sans souci !

Épargnez des \$\$\$

avec nos forfaits sans souci **Maïs et Soya**

Faites confiance à l'équipe d'expérience de William Houde

Pour la protection de vos cultures, faites pulvériser sans souci vos herbicides, insecticides et fongicides.

Contactez-nous !

Bur. : 450-798-2002 ou 1-800-663-0064

Du nouveau pour votre pulvérisateur

HUBERT BROCHARD*

Quelques nouveaux herbicides s'ajoutent à la liste des outils de lutte contre les mauvaises herbes. Ils resteront longtemps efficaces à condition de les appliquer en rotation!

Le fabricant BASF Canada vient de faire homologuer au Canada l'herbicide *Impact*, désherbant de postlevée pour le maïs de grande culture. *Impact* combat plusieurs mauvaises herbes à feuilles larges et quelques graminées. « La matière active de l'*Impact*, la topramézone, brise le cycle de production de la chlorophylle chez les plantes sensibles, explique Mario Frenette, agronome et représentant pour BASF Canada. La chlorophylle est ce pigment vert qui nous fournit de l'oxygène tout en permettant aux plantes de produire leurs sucres et leur énergie : ce pigment n'est plus protégé chez les mauvaises herbes sensibles, ce qui entraîne leur mort.

« Nous ferons la démonstration en parcelles de l'*Impact* au Québec cet été,

Mario Frenette, représentant pour BASF Canada.

ajoute M. Frenette. Puis, il sera distribué commercialement aux producteurs québécois en 2007. Une autre nouveauté, le Basagran Forte pourra désormais être appliqué en postlevée dans les haricots canneberges. »

UNE IDÉE VENUE D'AUSTRALIE

Syngenta Protection des cultures vient de faire homologuer l'usage de l'herbicide *Callisto* dans toutes les zones de maturité du maïs. Rappelons que le *Callisto* combat les mauvaises herbes à feuilles larges coriaces, dont l'abutilon et l'amarante. « La matière active du *Callisto* est la callistémone, une substance analogue à la toxine produite par une plante ornementale d'Australie », relate Michel Périard, gérant de territoire pour Syngenta.

L'application d'herbicides en prélevée, comme le *Callisto* en mélange avec le Primextra II Magnum, est une bonne stratégie, selon Jean Durand, directeur des comptes et des ventes (Québec et Maritimes) pour la même compagnie. « Le D' Gilles Leroux, chercheur à l'Université Laval, a confirmé une découverte du D' Clarence Swanton, chercheur à l'Université de Guelph, qui indique

que la jeune plante de maïs, en "voyant" les mauvaises herbes au sol, pousse davantage en hauteur, au détriment de son rendement », relate M. Durand.

Pour éviter la résistance au glyphosate, M. Périard suggère, par exemple, l'année suivant un maïs conventionnel pulvérisé tôt, de semer un soya *Roundup Ready*, « qui concurrence mieux les mauvaises herbes que le maïs durant le premier mois de sa croissance. »

ATTAQUER AU BON MOMENT

Chez Bayer CropScience, la nouveauté consiste en la possibilité de mélanger son herbicide *Option* avec l'herbicide *Callisto* et l'atrazine. « Et cette

année, nous lançons l'herbicide *Option* sous forme liquide, dit Simon Octeau, gérant de territoire du Centre-du-Québec pour Bayer CropScience. La caisse du nouveau produit couvrira toujours 8,1 hectares, mais cette année, il y aura deux bidons de liquide prêts à

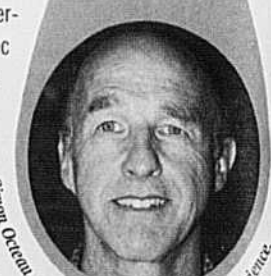
Simon Octeau, gérant de territoire, Bayer CropScience.



Michel Périard, gérant de territoire pour Syngenta Protection des cultures.



Mario Frenette, représentant pour BASF Canada.



Simon Octeau, gérant de territoire, Bayer CropScience.



l'emploi contenant à la fois le *foramsulfuron*, la matière active de l'*Option* et le surfactant *Hasten*. La formulation liquide est plus facile à mélanger, notamment quand l'eau est glaciale, au printemps, et avec les engrais liquides. » D'autre part, l'herbicide *Converge Pro* sera commercialisé en tant que version liquide du *Converge*.

M. Outeau rappelle qu'il faut appliquer les herbicides de postlevée quand les mauvaises herbes sont en croissance active. « Quand les conditions nuisent à la croissance du maïs, les mauvaises herbes aussi poussent mal et sont moins réceptives aux herbicides. »

Monsanto Canada lançait récemment l'herbicide à base de glyphosate *Roundup Ultra*, qui remplace le *Roundup* original, avec une teneur en glyphosate de 540 g/L au lieu de 356 g/L. Reformulé, il est plus rapidement absorbé par la plante. Le nouveau venu de l'an dernier, *Roundup WeatherMax*, est lui aussi absorbé et transporté très rapide-

ment à travers le feuillage. « Tout nouvel herbicide est le résultat de recherches poussées : on teste tous les ans des centaines de formulations en laboratoire et une dizaine au champ, souligne Bryan Bryson, directeur de comptes chez Monsanto Canada. Mais c'est à l'agriculteur de choisir ses herbicides, en n'oubliant pas de les appliquer en rotation, pour être rentable. Dans les cultures tolérantes au glyphosate, l'idéal est d'arroser l'herbicide quand les mauvaises herbes

ont 10 cm (4 po) de haut, précise M. Bryson, qui a grandi dans une ferme. Après ce stade, la culture peut subir des pertes. »

Quant au fabricant Dow AgroSciences, il lance une nouvelle formulation d'herbicide à base de glyphosate, le *Vantage Plus MAX*. Ce dernier-né est absorbé et transporté rapidement à travers la plante, de façon équivalente au *Roundup WeatherMAX* de Monsanto.



Bryan Bryson est directeur de comptes pour Monsanto Canada.

Erreur sur la personne



Dans notre dossier fertilisation de la dernière édition, nous avons commis une erreur d'identification sur une des photos de nos experts. Nous remercions donc Denis Lévesque, directeur du service technique chez Synagri pour ses informations et nous excusons de cette erreur.

7400 6 modèles 95 à 155 HP

- Cabine ultra silencieuse
- Moteur turbo diesel
- Transmission Dyna-Step™
- Suspension de la cabine Dual Stage
- Suspension QuadLink



Une vague déferle
présentement au Québec.
Les agriculteurs
passent au rouge
**MASSEY
FERGUSON**



Demandez en un essai chez le concessionnaire le plus près de chez vous

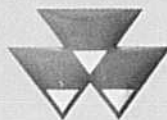
AMDS
Agritibi R. H. Inc.
AMQUI
Machinerie J.N.G. Thériault Inc.
BROMPTONVILLE
Équipements R. M. Nadeau
COATICOOK
Service agricole de l'Estrie
LAC MÉGANTIC
Coop Lac-Mégantic
LAURIER STATION
Faucher & Faucher Laurier Inc.
LOUISEVILLE
Machineries Nordtrac Ltée
MONT-JOLI
Garage Paul-Émile Anctil Ltée

MONT-LAURIER
F. Constantineau Inc.
MONTMAGNY
Bossé & Frère Inc.
NAPIERVILLE
Équipements Prairie Inc.
ROUJEMONT
Équipements Agri-Mont Inc.
SABREVOIS
Équipements Guillet Inc.
SAINT-ANDRÉ-DE-KAMOURASKA
Garage N. Thiboutot Inc.
SAINT-BRUNO (Lac St-Jean)
G. M. D. Inc.
SAINT-CYPRIEN
Alicide Ouellet & Fils Inc.

SAINT-DENIS-SUR-RICHIEUX
Groupe Symac,
machinerie agricole
SAINT-GEORGES-DE-BEAUCE
Aurélien Lessard Inc.
SAINT-HYACINTHE
Groupe Symac,
machinerie agricole
SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN
Machineries Nordtrac Ltée
SAINTE-ANNE-DES-PLAINES
Équipements Yvon Rivard Inc.
SAINTE-JUSTINE-DE-NEWTON
R. Brisebois & Fils Ltée
SAINTE-MARIE-DE-BEAUCE
Faucher & Faucher Inc.
WARWICK
Champoux machineries Inc.

Tous nos modèles sont compatibles avec le système d'agriculture de précision

FIELDSTAR READY



MASSEY FERGUSON®
Tradition d'une robuste fiabilité
depuis plus de 160 ans

Massey Ferguson™ est une filiale à part entière de la société Agco Corporation, Duluth, Georgie - www.agcocorp.com

COMBINER
LES FORCES

De son côté, la compagnie E. I. DuPont Canada propose le nouveau *Gardien*, un herbicide du soya qui combine la polyvalence du glyphosate et l'effet résiduel du chlorimuron-éthyl (Classic). « Le *Gardien* répond au problème grandissant des mauvaises herbes coriaces comme le souchet comestible, le laiteron potager et le pissenlit, plus difficiles à combattre

par le glyphosate », expliquent les agronomes Sylvain Legault et Johanne Simard, représentants des ventes pour DuPont Canada. Le *Gardien* est appliqué en présemis dans le soya conventionnel ou *Roundup Ready*, ou en postlevée dans le soya *Roundup Ready*. « L'effet résiduel du *Gardien* est un avantage majeur sur des mauvaises herbes comme l'abutilon, qui germe plus longtemps durant la saison », ajoute M. Legault. « Une autre nouveauté : on a ajouté la prêle aux mauvaises herbes détruites par l'herbicide *Ultim Total* », précise M^{me} Simard.

M^{me} Simard est également présidente de CropLife Canada, association qui représente l'ensemble de l'industrie des produits antiparasitaires et de la biotechnologie végétale. Là aussi, il y a du nouveau. « Pour faire suite à notre projet de collecte des pesticides périmés, nous sommes à la recherche de six sites de cueillette permanents au Québec qui pourront recevoir ces vieux pesti-

cides tout au long de l'année », souligne la présidente. CropLife réussit à récolter plus de 70 % des contenants de pesticides vides (122 580 en 2005) dans 70 sites. « Ces efforts sont très louables, mais il y a place à amélioration », croit M^{me} Simard, qui ajoute que le ministère de l'Environnement du Québec révisé actuellement sa réglementation sur l'enfouissement des matières résiduelles et interdira probablement de jeter ces contenants vides aux ordures.

Quelle sera la prochaine nouveauté? Peut-être à cette luzerne résistante au glyphosate, lancée aux États-Unis en juin 2005. Mais attention, écoutons nos représentants : la prudence dans la manipulation des herbicides est aussi essentielle que la rotation de leurs groupes chimiques!

*journaliste et agronome

Johanne Simard, gérante de territoire pour DuPont Canada et présidente de l'association CropLife Canada

Vous tenez une mauvaise herbe récalcitrante?

Si des mauvaises herbes se moquent de vos herbicides, parlez-en à votre conseiller de compagnie, de votre club agroenvironnemental, etc. « Cette personne devrait alors communiquer avec le Laboratoire de diagnostic en phytoprotection du MAPAQ, explique Danielle Bernier, agronome et malherbologiste à ce Ministère. Le Québec connaît déjà la résistance des mauvaises herbes aux triazines, dit-elle. En Ontario, quelques mauvaises herbes résistent aux herbicides du groupe 2 et aux États-Unis, cinq espèces résistent au glyphosate, dont l'herbe à poux et la vergerette du Canada! » Le mot d'ordre? « Tout ce qui empêche les mauvaises herbes de s'habituer aux herbicides : rotation des groupes d'herbicides, sarclage mécanique, etc. », répond M^{me} Bernier.

Photo : MAPAQ

Danielle Bernier est agronome et malherbologiste au MAPAQ

ROUILLE DU SOYA

Il faut être prêt à intervenir

RÉNALD BOURGEOIS

Si nécessaire, l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) accordera l'homologation pour cause d'urgence des fongicides Folicur de Bayer, Quadris et Tilt de Syngenta. Headline de BASF a récemment obtenu une homologation permanente. Ceux-ci permettront de traiter le soya advenant l'apparition de la rouille causée par le champignon *Phakospora pachyrizi*.

Les activités de détection américaines démontrent que le champignon est présent principalement en Floride et aussi en Alabama, en Géorgie et au Texas. Le dépistage est réalisé grâce au réseau Sentinelle qui suit des parcelles partout dans les Amériques et peut informer les personnes intéressées de la progression de la maladie.

Pour Sylvie Rioux, phytopathologiste au Centre de recherche sur les grains (CÉROM), il n'est pas possible de prédire l'apparition de la rouille. Ce n'est que par la surveillance des parcelles-témoins qui sont établies partout à Amérique qu'on peut connaître la progression du champignon au cours de la saison de végétation.

Quand les masses d'air chaudes et humides remonteront du Golfe du Mexique vers le nord au printemps et en été, elles pourront transporter des spores de ce champignon. La voie atmosphérique est très efficace pour le transport des spores et autres particules en suspension dans l'air qui peuvent ainsi parcourir de grandes distances. Plus la production de spores est abondante et plus les per-

turbations atmosphériques sont d'envergure, plus les risques de contamination grandissent.

Identifiée pour la première fois au Japon en 1902, la rouille, que l'on a qualifiée un temps d'asiatique, a été observée en Afrique du Sud au cours de la décennie 1990 et au Brésil en 2001. Elle a ainsi traversé successivement les océans Pacifique et Atlantique. Elle est apparue en Louisiane, dans le sud des États-Unis, à la fin de 2004. Ce n'est qu'une question de temps avant que les grands courants ne nous en apportent.

Craignant l'arrivée du champignon du Brésil quand il y a été détecté, le gouvernement américain a demandé à des universitaires de développer un modèle aérodynamique prévisionnel en tenant

Une combinaison gagnante

synAgri




Un désherbage
de haute performance
et plus de temps
pour arroser.

Profitez du savoir-faire Synagri!

www.synagri.ca

Région Québec

5649, avenue Maréchal-Joffre, Charny, QC
Tél. : (418) 832-6196

Région Saint-Hyacinthe

15095, avenue Guy, St-Hyacinthe, QC
Tél. : (450) 799-3245

Région Montréal Sud-Est

22, rue des Engrais, Mont St-Grégoire, QC
Tél. : (450) 346-5384

Région Rive-Nord

2780, Rang Haut-de-la-Rivière, Ste-Élisabeth, QC
Tél. : (450) 752-1081

Région Est Ontario

42, Frontenac, Cornwall, ON
Tél. : (613) 932-0275

compte des grands phénomènes atmosphériques. Il a été démontré qu'il permettait de prédire, à quelques jours près, le transport des particules.

Le modèle a démontré que des particules, en provenance des bords du Golfe du Mexique, auraient atteint, en 2005, le sud du lac Ontario. La maladie est donc à nos portes et pourrait atteindre les champs de soya du Québec et de l'Ontario si les conditions de transport sont favorables. Les ouragans sont des perturbations qui permettent le déplacement à longue distance en soulevant à haute altitude des spores et des poussières qui suivent ensuite les courants pour se déposer quand l'énergie éolienne diminue.

QUATRE FONGICIDES

Comme l'an dernier, le fongicide Headline de BASF sera disponible pour application sur le soya, explique Mario Frenette, représentant de la compagnie au Québec. Il vient tout juste d'obtenir son homologation permanente de l'ARLA.

Le Headline contient de la pyraclostrobine. Il

appartient au groupe 3 des fongicides à base de strobilurine. Il s'agit d'un dérivé synthétique d'une substance naturelle antifongique. Ce produit systémique est compatible avec certains pesticides pour combattre les pucerons, par exemple. On peut ainsi faire d'une pierre deux coups.

Le Headline a un effet préventif, en empêchant la germination des spores, et curatif en arrêtant la croissance et la sporulation. De plus, il agit rapidement. La dose recommandée est de 0,4 à 0,6 litre à l'hectare dans un minimum de 100 litres d'eau.

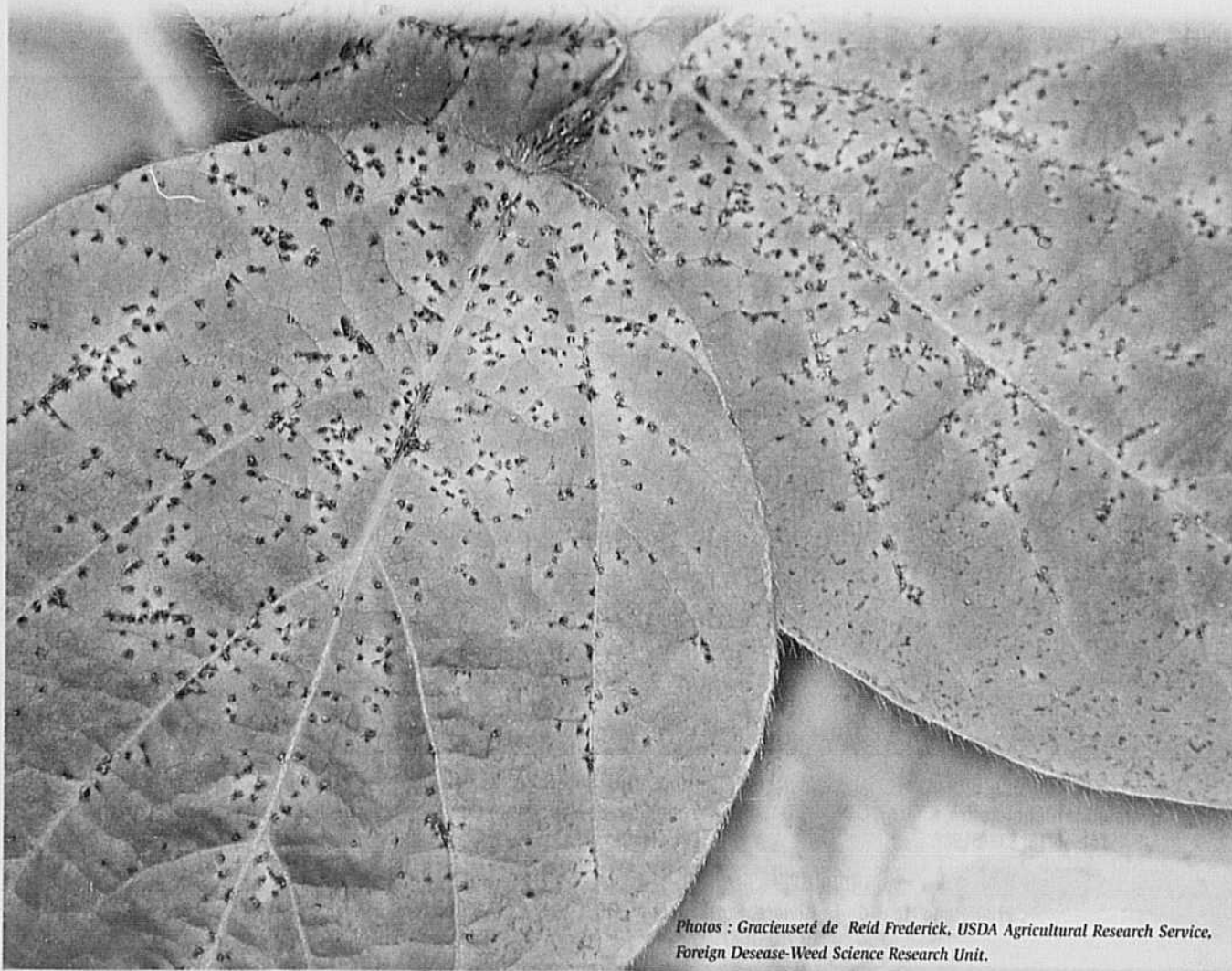
Pour ce qui est des fongicides Quadris et Tilt de Syngenta, note Jean Durand, ils sont utilisés en combinaison pour plus d'efficacité. Le premier est une strobilurine, l'azoxystrobine, et le second un triazole, le propiconazole. Aux États-Unis, on commercialise le Quilt, une combinaison des deux fongicides à mélanger en réservoir. Les essais d'application et de formulation du produit ont été menés au Brésil et en Afrique du Sud.

La recommandation d'application est de

quatre onces par acre (0,3 litre à l'hectare) de Quadris et quatre onces par acre de Tilt en application préventive. En application curative hâtive, soit quand l'incidence se situe entre 2 et 10 %, la dose est augmentée à six onces (0,4 litre). L'efficacité est d'autant plus grande que l'application est faite tôt.

Comme les autres fongicides, le Folicur de Bayer est plus efficace en prévention contre la rouille du soya. Si des spores ont déjà colonisé la base des plants, il peut y avoir des pertes qui sont d'autant plus importantes que l'infection a progressé avant l'application. Selon l'un ou l'autre cas, il peut prévenir ou ralentir la progression de l'infection.

La protection est de quelque 21 jours, mais il est recommandé de traiter de nouveau 10 à 14 jours après le premier traitement si les conditions sont favorables au développement du champignon. L'agent actif, le tébuconazole, empêche la synthèse de composants essentiels de la paroi cellulaire du champignon.



Photos : Gracieuseté de Reid Frederick, USDA Agricultural Research Service, Foreign Disease-Weed Science Research Unit.

J'AURAIS DON' DÙ...



ON NE SE PLANTE PAS AVEC CHAMPS PROPRES^{MD}!

Avec Champs Propres, un seul passage suffit pour éliminer
graminées et feuilles larges, incluant la morelle, pendant toute la saison.

Que vous cultiviez du soya pour les marchés conventionnels
ou pour l'alimentation humaine, Champs Propres vous aide
à protéger le rendement et la qualité de votre récolte.

**POUR DU SOYA PAYANT,
ON DÉSHERBE PROPREMENT.**



BASF

*la Solution
Orange*



MD CHAMPS PROPRES est une marque déposée de BASF Canada.

Le meilleur choix
pour vos cultures

- Semences
- Fertilisants
- Chaux
- Protection des cultures
- Application à forfait
- PAEF
- Agriculture de précision

AGROCENTRE
FARNHAM INC.
Stanbridge Station
Farnham
450-296-8205
| 800 522-8205

AGROCENTRE
FERTIBEC INC.
Saint-Rémi
Sainte-Martine
Huntingdon
| 877 FERTIBEC
(| 877 337-8423)

AGROCENTRE
ST-HYACINTHE INC.
Saint-Hyacinthe
Saint-David
Saint-Aimé
450-796-3360
| 800 363-2476

AGROCENTRE
ST-PIE INC.
Saint-Pie-de-Bagot
Saint-Valérien
| 888 772-5140

AGROCENTRE
VINISOL INC.
Nicolet
819-293-5851
| 800 567-7971

LES ENGRAIS
LANAUDIÈRE INC.
Saint-Thomas-
de-Joliette
450-759-1520
| 800 363-1755

*Une entreprise
de chez nous,
près de chez vous.*

EXPÉRIENCE • INNOVATION • SERVICE



La fusariose et folicur

STÉPHANE LAROSE*

La culture du blé se fait depuis l'arrivée des premiers hommes blancs en Amérique. Peu à peu la demande pour cette céréale a pris de l'ampleur. Elle est passée d'un mode de subsistance à une culture industrielle. Malheureusement, l'agriculture intensive apporte des problèmes de maladies récurrentes comme la fusariose. Or, c'est là que les scientifiques entrent en jeu avec des produits, comme le folicur, qui peuvent aider à lutter contre les indésirables.

Le Folicur vient d'ailleurs tout juste de recevoir des autorités l'approbation à l'enregistrement. On prévoit donc la sortie de l'étiquette autour du 10 mai 2006."

« *Gibberella zea aka fusarium roseum et aka fusarium graminearum* ». Cette phrase en latin veut dire fusariose de l'épi, mais également piétain du maïs. On la définit comme une maladie fongique qui infecte les épis du blé. Cela a pour résultat de réduire le rendement, la qualité, la valeur nutritionnelle et de nuire à la commercialisation des grains. En fait, c'est un champignon présent naturellement dans le sol qui sert à la dégradation biologique des pailles. Ces spores volatiles se propagent facilement par voie aérienne, mais ils proviennent généralement des débris ou résidus de culture dans le sol. Lorsqu'un plant est infecté, les épis se dessèchent prématurément, blanchissent et prennent une teinte rosée. Les grains affectés ratatinent, ils sont plus légers et deviennent blancs.

Selon Luc Bourgeois, directeur de la recherche pour l'est du Canada chez Bayer CropScience, il existe quelques trucs pour prévenir ou diminuer les effets du fusarium sur le blé. C'est dans le cadre d'essais que les chercheurs ont démontré qu'il est important de bien enterrer et de détruire les résidus, d'éviter les rotations de culture avec le maïs, de choisir des cultivars résistants. L'augmentation du taux de semis peut aussi être une mesure efficace pour lutter contre la fusariose. Cela peut réduire le tallage et, par conséquent, permettre une épiaison plus uniforme qui améliorera l'efficacité du traitement



Les chercheurs ont fait des essais de pulvérisation au champ avec différentes buses montées sur un pulvérisateur conventionnel, un avion et un hélicoptère.



Un champ de blé en santé.
fongicide.

Folicur est un fongicide de contact. Son produit actif est le tébuconazole. C'est la troisième génération de fongicide azole triazole. M. Bourgeois confirme que c'est le seul fongicide pour la répression de la fusariose de l'épi. Il est homologué depuis 20 ans pour la fusariose et pour la plupart des maladies foliaires des céréales en Europe, mais au Québec il ne l'est pas encore. La compagnie Bayer CropScience a reçu de l'agence des règlements et des lois antiparasitaire

(ARLA) des droits d'utilisation d'urgence pour les quatre dernières années, et ce, pour l'Ontario et le Québec. Ils sont toujours en discussion avec l'ARLA pour une homologation permanente ou au minimum une autre d'urgence pour la saison 2006. Ils espéraient une réponse pour la fin mars.

COMMENT TRAITER

Pour augmenter les effets de folicur, il faut l'appliquer afin de protéger l'épi et la feuille étendard, dernière feuille et gaine de l'épi, pour optimiser les rendements. Effectivement, cette feuille à elle seule génère environ 80 % du rendement pour le blé. Donc, il est d'autant plus important d'appliquer le produit au stade optimal. L'infection par la fusariose se fait d'un à trois jours après l'émergence de l'épi. Ce qui laisse une très courte fenêtre d'application. Pour cette raison, M. Bourgeois suggère de penser à traiter aussitôt que l'épiaison atteint au minimum 75 % des tiges principales. Cependant, le stade optimum pour traiter est de 95 à 100 % des épis sortis. Si la météo fait des siennes, il est possible de prolonger le stade de traitement à un maximum de 50 % du champ en floraison.

Pour terminer, il faut tenir compte de la qualité de l'application du produit sur les plants puisqu'une couverture uniforme est essentielle. Lors d'essais aux champs, les chercheurs ont réalisé que seulement 10 % du pesticide est déposé sur l'épi, 15 % sur les feuilles et le reste tombe au sol. Pour obtenir ces résultats, ils ont placé des cartons spéciaux qui réagissent au contact de l'eau. Puis, ils ont fait plusieurs essais de pulvérisation avec différents modèles de buses montées sur la rampe d'un avion, d'un pulvérisateur conventionnel et d'un hélicoptère. Par les résultats obtenus, ils ont conclu que l'avion et l'hélicoptère ne sont pas idéals pour la situation. Pour les buses, ils suggèrent celles qui possèdent deux jets ayant un patron d'arrosage avant et arrière en même temps.

*journaliste à la pige

Gardien^{MC} de DuPont^{MC} herbicide pour le soya



Les mauvaises herbes ne peuvent échapper au nouveau Gardien^{MC}.

Voici le premier herbicide résiduel destiné au soya Roundup Ready^{MD}.
Il défendra vaillamment votre culture pendant toute la saison.



- Une percée qui révolutionne la technologie du glyphosate.
- Contrôle efficacement toutes les mauvaises herbes sur lesquelles le glyphosate agit, et D'AUTRES EN PLUS, comme le souchet comestible, le pissenlit et le laiteron commun.
- Produit à application unique qui vous fait épargner temps et argent.
- Joue également le rôle de gardien contre la résistance des mauvaises herbes.
- Activité résiduelle aidant à garder vos champs propres durant toute la saison.

**Des questions ? Adressez-vous à votre détaillant ou composez le
1 800 667-3925 ou, encore, visitez www.dupont.ca/ag**

Des producteurs de céréales contribuent à la sécurité alimentaire du Mali

BERNARD BELZILE*



Des femmes battent le mil à la récolte dans le pays Dogon au Mali.



Quelques leaders de la coopérative des paysans de Kendé (cercle de Bankass) de la région du Seno intéressés par le modèle PACCEM.

Alors que les paysans d'Afrique se manifestent à l'échelle internationale pour faire reconnaître leurs droits, des producteurs de céréales du Mali pourraient être appelés, à l'avenir, à jouer un rôle plus important dans la sécurité alimentaire de leur pays. À cet égard, le gouvernement malien a demandé à UPA Développement international (UPA DI) de structurer un projet visant à accroître la contribution des organisations paysannes impliquées dans la commercialisation des céréales à sa stratégie de sécurité alimentaire.

Cette contribution pourrait prendre la forme d'un engagement des organisations paysannes à réserver des céréales pour l'approvisionnement des régions qui ne réussissent pas à produire suffisamment pour se nourrir. Dans le jargon du métier, ces zones sont dites déficitaires. En contrepartie, l'État pourrait subventionner le transport entre les zones de production et les régions déficitaires éloignées dont les coûts exorbitants découragent le transit des céréales, ce qui de surcroît engendre des coûts excessifs pour les consommateurs.

Les organisations paysannes qui seraient impliquées dans ce projet sont notamment celles qu'UPA DI appuie depuis une dizaine d'années déjà dans le cadre du *Projet d'appui à la commercialisation des céréales du Mali* (PACCEM), réalisé avec le soutien financier de l'Agence canadienne de développement international (ACDI). Il s'agit de Faso Jigi, dans la région de Ségou, et de Baabahuu Jici, dans la région de Tombouctou. Un article publié en mars 2005 dans cette revue décrit d'ailleurs très bien le rôle de ces organisations nées d'une coopération de paysans à paysans.

L'impact du modèle développé par le PACCEM pour struc-

turer la commercialisation des céréales est tellement positif que le Commissariat à la sécurité alimentaire (CSA) a demandé à UPA DI d'évaluer la faisabilité d'implanter un projet semblable dans une autre région du Mali et d'attribuer aux organisations paysannes un rôle supplémentaire, soit celui de contribuer à la sécurité alimentaire du pays. Une équipe de quatre personnes a donc été formée en octobre dernier pour réaliser une mission exploratoire sur le terrain.

L'équipe a d'abord identifié une zone d'intervention propice à la mise en place d'un projet de commercialisation des céréales s'inspirant des expériences de Ségou et de Tombouctou. La zone retenue est celle du Seno, située au centre du Mali, en plein pays Dogon et jouxtant le Burkina Faso. Cette zone est caractérisée par des excédents céréaliers relativement importants. On y retrouve aussi des organisations paysannes structurées et un réseau décentralisé de microfinances (petites caisses populaires).

Un des éléments qui a retenu particulièrement l'attention de l'équipe en visite sur le terrain est que les producteurs de cette région sont victimes du crédit usurier les liant à des commerçants étrangers lors du démarrage de la production. Obligés de rembourser en céréales au moment de la récolte, ces paysans ne sont plus en position de tirer profit de prix plus rémunérateurs sur les marchés nationaux. De plus, les céréales qui sortent ainsi du pays compromettent la sécurité alimentaire des régions déficitaires à l'intérieur même du Mali. La mission a d'ailleurs appris que la plaine du Seno a servi historiquement de grenier pour approvisionner les régions plus nordiques, mais plus sèches et arides de Gao et de Tombouctou. Le choix de cette région est donc apparu tout à fait stratégique pour la sécurité alimentaire du pays.

COMMENT GARANTIR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE?

La sécurité alimentaire d'un pays comme le Mali dépend à la fois du développement de la production, de la constitution de stocks pour sécuriser les approvisionnements et de la capacité d'acheminer les céréales vers les zones déficitaires. Le modèle PACCEM contribue à accroître la production du pays en améliorant le revenu net des paysans et en leur donnant accès à du financement à moindre coût pour acheter des intrants de qualité. Ce modèle favorise également le regroupement de l'offre et le stockage des céréales à la récolte pour les livrer plus tard lorsque l'offre est

déficitaire et que les prix sont plus élevés.

L'acheminement des céréales vers les zones déficitaires demeure cependant difficile en raison du mauvais état des routes, des coûts élevés de transport et des risques qui y sont associés. Cela a pour effet de décourager les commerçants à se rendre dans ces régions, même si les prix sont souvent plus élevés qu'en zone de production. L'État doit donc, avec l'appui financier de pays comme

le Canada ou par l'entremise du programme alimentaire mondial (PAM), intervenir fréquemment dans ces zones à partir d'une réserve de céréales que l'on nomme Stock national de sécurité. Ce mécanisme d'intervention est coûteux et de plus en plus remis en question, d'autant plus que les orientations gouvernementales sont favorables à une prise en charge des activités commerciales par le secteur privé.

La puissance augmente La consommation diminue

*Vous êtes prêts pour vos travaux printaniers
avec AGCO série DT
de 180 à 240 HP pto*



- Moteur Agco performant et économique en carburant
- Transmission PowerMaxx (vitesse continue à l'infini)
- Suspension pneumatique de la cabine (en option)
- Siège à l'air ajustable (standard)
- Insonorisation de la cabine (71 db)

POWER
EVT MAXX

Voyez dès maintenant votre concessionnaire

AMQUI
Machinerie JNG Thériault inc.

L'ÉPIPHANIE
Machineries Forest inc.

NAPIERVILLE
Hewitt division agricole

POULIARIES
Machineries horticoles d'Abitibi

ST-BARTHELEMY
Garage Pierre Dugré inc.

ST-BRUNO / (Lac St-Jean)
G.M.D. enr.

ST-CLET
Équipements Séguin & Frères inc.

ST-DAMASE
Hewitt division agricole

STE-ANNE DE LA PÉRADE
Le groupe Lafrenière tracteurs

STE-MARIE DE BEAUCE
Services Bivac inc.



AGCO
Dur à battre

4205 River Green Parkway, Duluth, GA 30096
800-767-3221... www.agcocorp.com
AGCO® is a Reg. TM of
AGCO Corporation ©2001 AGCO Corporation



Groupes d'enfants devant quelques greniers de céréales assurant la sécurité alimentaire des familles du village de Kendé (cercle de Bankass).



C'est dans ce contexte que le gouvernement malien s'intéresse à des organisations paysannes telles que celles issues du PACCEM afin d'assurer un transfert efficace des céréales des zones excédentaires vers les zones déficitaires. La stratégie proposée par UPA DI consiste en la mise sur pied d'un programme de subvention au transport avantageux à la fois pour l'État, les producteurs et les consommateurs de céréales. Il s'agirait d'un programme rappelant celui qui a permis le développement de la production de céréales dans l'Ouest canadien tout en donnant accès aux producteurs de l'est à des céréales à moindre coût, programme connu sous le nom « Nid de corbeau ». Cette subvention au transport permettrait d'approvisionner les zones de déficits céréaliers permanents tout en faisant bénéficier les cultivateurs des zones productrices de prix sensiblement plus élevés pour leurs céréales. En contrepartie, les organisations paysannes devraient réserver une partie de leur stock pour l'approvisionnement des régions déficitaires. À long terme, ce partenariat entre l'État et les organisations paysannes pourrait agir à titre de solution de rechange pour remplacer le stock national de sécurité et contribuer davantage à la sécurité alimentaire du Mali.

* conseiller-expert UPA DI

Les membres de l'équipe d'UPA DI en mission au Mali : Bernard Belzile, Mamadou Niang, Bassa Diané Dicko et Gino Pelletier.

provalcid inc.

NOTRE PARTICIPATION À VOTRE ALIMENTATION

**Achat et vente
de grains et
sous-produits**

4572, boul. Marie-Victorin, Varennes
(Québec) Canada J3X 1P7
Tél.: (450) 652-3916
Sans frais: 1 877 652-3916
Fax: (450) 652-7959

> www.provalcid.com



Grains

avoine
blé
canola
maïs
orge
sarrasin
soya

Sous-produits

Semences

Services: séchage, criblage, entreposage.
Mise en marché: au comptant et à terme.

Protéger ses cultures et bien les alimenter, c'est assurer son revenu

PIERRE FOURNIER*



Les produits phytosanitaires ne sont pas nouveaux, de même que les engrais commerciaux. Pour le grand public, il faudrait réduire leur utilisation et, pour certains, carrément les abolir. On pense que ces produits nuisent à la « santé » des sols et des humains... pour plusieurs, ils n'ont plus leur utilité.

Un des « défis » de notre agriculture, c'est de produire « plus » sur « moins » de surface. Regardez ces statistiques de sols arabes disponibles par personne : en 1971, nous avions 0,40 ha, en 2002, seulement 0,24 ha et, en 2025, on parle de 0,20 ha/personne sur la terre. En Chine, à date, c'est moins de 0,09 ha/personne.

Que faire pour continuer de satisfaire les besoins de 100 millions de nouvelles bouches chaque année sur la terre?

Il faudra continuer à appliquer ce que la Recherche nous apporte, c'est-à-dire, technologie

et produits. Parlant de produits, voici les résultats d'une étude commandée par le gouvernement américain concernant les produits phytosanitaires et les engrais minéraux.

La question que l'on pose : Quel serait l'impact de la non-utilisation d'engrais et de phytos, pendant cinq ans, sur la production alimentaire, aux États-Unis?

- sur la productivité des sols
- sur le coût de l'alimentation
- sur l'environnement
- sur la balance économique.

L'économiste John M. Urbanchuk, de GRC Economics, Washington D.C. a tiré ces conclusions basées sur des faits scientifiques.

- 1- Un moratoire de cinq ans sur les produits phytosanitaires réduirait l'approvisionnement en nourriture par personne et la consommation de certains aliments dus à leur prix plus élevé. La disponibilité des fruits et légumes pourrait être coupée en deux.
- 2- Sans engrais, ni phytos pendant cinq ans, la quantité de maïs pourrait chuter de 43 %, celle du soya de 36 %, du blé de 40 %, du coton de 73 % et du riz de 69 %.
- 3- Il pourrait y avoir jusqu'à 45 % d'augmentation du prix du panier d'épicerie. La qualité nutritive des aliments étant plus basse, le risque pour certains types de cancer et de maladies du cœur serait plus élevé. La sécurité nutritive alimentaire serait affaiblie par la présence de toxines naturelles, certaines étant reliées à des types de cancer. Les personnes à plus faible revenu verraient leur pouvoir d'achat restreint et pourraient dépenser jusqu'à 1000 \$ de plus, par année, pour se nourrir.
- 4- Côté environnemental, pour produire la même quantité d'aliments aux États-Unis, il faudrait utiliser 15,1 millions d'acres supplémentaires de terre, certaines étant classées « fragiles ou terres humides » et en défricher d'autres (déboisement).
- 5- Les exportations agricoles pourraient chuter de cinq milliards de dollars par année et affecter la main-d'œuvre, et en même temps, on devrait

importer davantage d'autres pays, utilisateurs d'engrais et de produits phytosanitaires.

Cinq ans, ce n'est pas long en agriculture, mais ce scénario pourrait bel et bien exister en l'absence de produits que l'homme a découverts, vérifiés, utilisés, comparés et acceptés.

Il n'est pas question, ici, de vouloir utiliser à tout prix, tel ou tel produit : entre l'émotion et la science, il y a tout un monde, soulignait le D' Ariel Fenster, au 2^e colloque sur l'environnement, tenu à Sherbrooke.

La recherche se raffine tous les jours et améliore sa performance. Il faut produire ce que la planète exige... de la nourriture.

Une dernière statistique pour réfléchir : il se produit environ deux milliards de tonnes de diverses céréales (avoine, blé, orge, maïs), de soya, de canola, etc. chaque année autour de la planète. Que représente ce volume? Une ceinture de grains de 20,1 mètres de largeur par 2,6 mètres d'épaisseur autour de la terre, soit 40,000 kilomètres (niveau de l'Équateur). Et cette ceinture rallonge de 1045 km chaque année.

Avant de penser à tout bannir ou de blâmer l'utilisation d'intrants agricoles, il faudrait plutôt aider l'agriculture à valoriser au maximum chaque action qu'elle apporte au champ pour continuer à nous fournir un coût d'aliments des plus bas dans le monde.

Une mauvaise année de rendement ou de qualité pour le consommateur, ça n'existe pas. Les chaînes alimentaires débordent de produits, mais pour le producteur agricole, une mauvaise année en est une de trop!

*agronome conseil

Réf : U.S.D.A. et *Across the table* by J.M. Urbanchuk.

Les bienfaits du grain entier

Nous savons déjà que d'intégrer des céréales de grains entiers dans notre alimentation avec des effets bénéfiques sur notre santé. Une étude préliminaire du Service de la recherche agricole du Département de l'Agriculture des États-Unis, a poussé un peu plus loin les sources de ce bienfait. La consommation de grains entiers a un effet sur les niveaux de certains gras dans le corps.

Pour saisir comment agissent les grains sur notre corps, une étude pratique a été menée auprès de dix volontaires féminins. La moitié d'entre elles ont mangé, pendant trois jours, des repas comprenant des grains transformés alors que les cinq autres ont adopté un menu constitué de céréales complètes. Pour

CARTE D'AFFAIRES



fertilec Inc./Ltd

Gestion écologique de
la végétation

- **Gamme complète dans les engrais granulaires ou liquides :** minéraux – biologique OMRI approuvé.
- **Gamme complète dans les semences :** revégétation – couvre sols – gazon – fleurs sauvages, etc.
- **Gamme complète de produits contre l'érosion :** instruments de mesure, de précision, etc.

Contactez Pierre Fournier, agronome-conseil
1260, chemin Filteau
Saint-Nicolas, Québec G7A 2M1

Tél. : 1-888-831-1085

Fax : 1-888-836-1915

Courriel : gosselin@fertilec.com



Photo : USDA

Une récente étude américaine explique comment le grain entier contribue à abaisser la présence de gras indésirable dans notre organisme.

le premier groupe, par exemple, le plat d'accompagnement était composé d'orge perlée et pour l'autre, de riz blanc.

Une prise de sang effectué sur les participantes a démontré une différence notable sur les particules, dans le sang, qui y assurent le transport des matières grasses. Les consommatrices de repas comportant des farines et grains transformés avaient un taux plus élevés de triglycérides sur ces particules que celles ayant la diète à base de grain entier. Un taux de triglycérides élevé est associé à un risque plus élevé de maladies du cœur.

Il est recommandé de consommer trois portions de produits de grains entiers quotidiennement. La plupart des Américains n'en consomment pas une.

Abonnez-vous!



La Terre de chez nous

Abonnements

555, boul. Roland-Therrien

Longueuil (Québec) J4H 3Y9

(450) 679-8483 poste 7274

www.laterre.ca

LA TERRE DE CHEZ NOUS

Depuis 1929, La Terre de chez nous est le pilier de l'information agricole au Québec. Chaque semaine, plus de 100 000 lecteurs la consultent.

Avec votre abonnement, vous recevrez aussi les publications suivantes :

**Bovins du Québec • Forêts de chez nous • La Bio-Terre
Grandes Cultures • L'Utili-Terre • Agri-Portrait**

Je m'abonne

Nom : _____

Adresse : _____

Ville : _____

Code postal : _____ Téléphone : (____) _____

Abonnez-moi à La Terre de chez nous pour :

Québec 1 an: 55,22\$ 2 ans: 85,12\$ 3 ans: 109,28\$ (Taxes incluses)

Chèque

Cartes de crédit (Visa/Master Card)

Ci-Joint la somme de : _____ \$ No. : _____

Exp. : ____/____/____

TPS : R 1218 5132 3

TVQ : 1006 1126 05

Prix en vigueur au Québec jusqu'au 31 juillet 2006

Extérieur au Québec : contactez-nous.

Signature _____



DuPont^{MC}
Battalion^{MC}
herbicide à mélanger
en réservoir

Soyez maître de la situation dès le début

• Appliquez Battalion^{MC} en prélevée, avant que les graminées nuisibles et les mauvaises herbes à feuilles larges aient une chance de s'établir • Assure le meilleur contrôle des mauvaises herbes sorties de terre dans sa catégorie – élimine même le chiendent • Exige une moins grande quantité de pluie pour l'activation dans le sol et donne des résultats plus constants que les autres herbicides de prélevée • La plus large fenêtre d'application de tous les produits à application unique – de l'ensemencement au stade 3 feuilles – ce qui représente près de 27 jours[†]

**Des questions ? Adressez-vous à votre détaillant,
composez le 1 800 667-3925 ou encore, visitez www.dupont.ca/ag**

†D'après la moyenne des données Growth Stage recueillies sur une période de 30 ans.
Comme avec tous les produits de protection des cultures, suivre attentivement les instructions sur l'étiquette.
© 2006 DuPont. Tous droits réservés. Le logotype ovale DuPont®, DuPont™, Les miracles de la science™ et Battalion™ sont des marques déposées/de commerce de E. I. du Pont de Nemours and Company. La compagnie E. I. du Pont Canada est un usager licencié.
Membre de CropLife Canada.



Les miracles de la science™

